

Wealthsimple Investment Inc.

Convention de gestion discrétionnaire relative aux comptes gérés

La convention de gestion discrétionnaire (la « convention ») est conclue entre le ou les clients soussignés (le « client » ou « vous ») et Wealthsimple Inc. (la « Société », « Wealthsimple » ou « nous »), suivant les modalités qui sont énoncées en détail ci-après. Conjointement à votre convention de compte client et tout autre document ou modalité supplémentaire expressément intégré par renvoi, la présente convention régit votre accès aux comptes gérés que vous ouvrez avec Wealthsimple ainsi que de leur utilisation.

1. **Nomination.** Par les présentes, vous nommez Wealthsimple à titre de gestionnaire de portefeuille de votre actif détenu dans chacun des comptes gérés que vous ouvrez auprès de la Société au cours de la durée de la présente convention (chacun, un « compte » et, collectivement, les « comptes »), avec tous les pouvoirs nécessaires pour superviser et diriger le placement de l'actif des comptes (l'« actif des comptes »), comme il est prévu aux présentes et selon ce que nous jugeons approprié pour le compte en fonction de vos objectifs financiers pour le compte et des renseignements que vous nous fournissez (le « profil de placement du compte »). Vous reconnaissez que toutes les mesures ayant trait aux placements que Wealthsimple prend aux termes de la présente convention vous lient. Vous reconnaissez que les services fournis par Wealthsimple visent la gestion en portefeuille de l'actif des comptes et que Wealthsimple ne fournit aucun conseil d'ordre fiscal, juridique ou comptable.
2. **Pouvoirs de la Société.** Conformément aux modalités de la présente convention, y compris l'information sur la politique de placement présentée à l'annexe B, Wealthsimple a tous les pouvoirs discrétionnaires de gestion de placements pour prendre et mettre en œuvre des décisions de placement dans le compte qui sont conformes aux objectifs de placement, à la tolérance au risque et aux autres critères applicables à votre profil de placement du compte, sans devoir obtenir votre consentement préalable pour chaque opération distincte. Cela inclut l'autorisation pour Wealthsimple d'exercer les pouvoirs suivants au nom de chaque compte :
 - a. prendre toutes les décisions en matière de placement à l'égard de l'actif des comptes, gérer par ailleurs l'actif des comptes et investir ou réinvestir les sommes d'argent ou l'actif à quelque moment que ce soit, sur quelque marché que ce soit, par l'intermédiaire de quelque courtier que ce soit, détenu dans un compte ou pour un compte dans des titres ou d'autres placements que Wealthsimple peut établir à son gré;
 - b. acheter, vendre ou négocier d'une autre manière des titres;

- c. acheter ou vendre des titres libellés dans des monnaies étrangères ou effectuer des opérations de change pour un compte ou conclure de telles opérations avec des cocontractants;
- d. détenir toute partie de l'actif des comptes dans de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie comme Wealthsimple peut le juger dans l'intérêt d'un compte;
- d.1 A) effectuer des engagements de capital à l'égard d'instruments de placement collectif, et investir dans des titres de ceux-ci (y compris, notamment, des fonds de capital-risque, des fonds hybrides et des fonds d'actions de croissance, des fonds de crédit privés et des instruments de placement similaires) (collectivement, les « instruments de placement privé ») au nom du client et d'un compte, B) réaliser toute souscription ou compléter toute autre documentation pouvant être requise dans le cadre d'un tel placement dans un instrument de placement privé, et C) mettre de côté et réserver l'actif des comptes qui peut être nécessaire de temps à autre pour s'acquitter des obligations du client et/ou du compte à l'égard d'un tel placement dans un instrument de placement privé, y compris les appels de fonds effectués dans cet instrument de placement privé;
- e. aider à produire les demandes et à signer les documents qui peuvent être nécessaires ou souhaitables au nom d'un compte auprès des autorités de réglementation;
- f. retenir les services de tiers, y compris des membres du groupe de Wealthsimple, aux fins de l'exécution des fonctions ou des obligations qui lui incombent aux termes de la présente convention. Wealthsimple n'est pas responsable des actes ou des omissions de ces parties dans la mesure où elle s'est conformée à la norme de diligence (terme défini à l'article 8 de la présente convention) au moment de choisir les fournisseurs de services mentionnés ci-dessus ou d'autres fournisseurs de services;
- g. agir en qualité de fondé de pouvoir disposant de tous les pouvoirs nécessaires pour prendre les mesures qu'un porteur de titres est tenu de prendre ou a légalement le droit de prendre relativement à chacun des titres détenus dans un compte, y compris des fonds négociés en bourse, dans lesquels Wealthsimple choisit d'investir au nom du client, et exercer les droits de vote rattachés aux titres en question. Conformément aux politiques de Wealthsimple, A) Wealthsimple s'abstiendra d'exercer par défaut les droits de vote rattachés à l'actif légué (au sens donné à ce terme ci-après) et B) le ou les gestionnaire(s) respectifs des fonds négociés en bourse détiendront le pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote rattachés à tous les fonds négociés en bourse;

h. prendre toutes les mesures, introduire toutes les instances et exercer tous les droits et les privilèges, même s'ils ne sont pas expressément mentionnés dans les présentes, que Wealthsimple peut juger nécessaires, souhaitables ou appropriés pour s'acquitter de ses fonctions aux termes de la présente convention.

3. Services supplémentaires de gestion du patrimoine.

a. Si vous choisissez de recevoir les services de gestion de patrimoine décrits à l'annexe C (les « modalités supplémentaires »), ces modalités supplémentaires complètent la présente convention. En cas d'incompatibilité entre les modalités supplémentaires et la présente convention, les modalités supplémentaires prévalent uniquement en ce qui concerne les services de gestion de patrimoine et les frais qui s'y rapportent.

b. Vous pouvez accepter ou reconnaître votre participation aux services de gestion de patrimoine par l'intermédiaire de notre site Web, de l'application mobile, par courriel, par téléphone ou par d'autres moyens de communications avec votre conseiller, et cette acceptation constitue votre accord aux modalités supplémentaires. Les services de gestion de patrimoine et les modalités supplémentaires ne s'appliquent que si vous avez formulé votre acceptation ou votre reconnaissance.

4. Norme de diligence. Dans le cadre des fonctions et responsabilités qui lui incombent aux termes de la présente convention, Wealthsimple exercera ses pouvoirs et s'acquittera de ses fonctions avec intégrité et de bonne foi dans l'intérêt de chacun des comptes et fera preuve du degré de soin, de diligence et de compétence qu'un gestionnaire de portefeuille raisonnablement prudent exercerait dans les circonstances (la « norme de diligence »).

5. Indemnisation et limitation de la responsabilité. Par les présentes, vous convenez de tenir à couvert Wealthsimple et de les libérer de l'ensemble des dommages-intérêts, des actions, des causes d'action, des débits, des charges, des frais ou des autres pertes découlant de l'exploitation des comptes, mis à part les pertes, les coûts ou les dommages-intérêts découlant d'un manquement, de la part de Wealthsimple, à la norme de diligence. Vous convenez aussi de les indemniser et de leur tenir à couvert de l'ensemble des dommages-intérêts, des actions, des causes d'action, des débits, des charges, des frais ou des autres pertes découlant de l'exploitation illicite ou frauduleuse des comptes. Wealthsimple et ses administrateurs, dirigeants, actionnaires, employés et mandataires n'engageront pas leur responsabilité au cours de la durée de la présente convention, relativement à toute réclamation pour dommages-intérêts directs devant vous être versés par suite d'erreurs ou d'omissions survenues lors d'opérations réalisées par nous pour votre compte, ou d'erreurs ou d'omissions découlant de telles opérations ou liées à de telles opérations, sauf si elles sont causées par le non-respect de la norme de diligence par Wealthsimple. La Société et ses administrateurs, dirigeants, actionnaires, employés et mandataires n'engageront pas leur responsabilité vis-à-vis de vous dans aucune circonstance, pour des dommages-intérêts indirects, consécutifs, spéciaux ou punitifs. Vous reconnaissez que vos objectifs de

placement qui sont indiqués dans le profil de placement du compte doivent être considérés uniquement comme des buts et, même si Wealthsimple investira l'actif des comptes uniquement dans des titres qui, selon elle, conviennent au compte, compte tenu (entre autres) de ces objectifs, la Société ne garantit pas les résultats d'un placement et ne peut être tenue responsable si certains ou la totalité de ces objectifs de placement ne sont pas atteints. L'information sur les risques d'investissement est présentée à la rubrique concernant l'information sur les risques d'investissement du site Web de Wealthsimple à l'adresse <https://www.wealthsimple.com/fr-ca/legal/disclosure>. Vous reconnaissez avoir lu et compris ces renseignements. Si l'actif des comptes ne représente qu'une partie de l'ensemble de votre actif, nous ne serons pas responsables a) de votre actif qui ne fait pas partie de l'actif des comptes ou b) de la diversification de votre actif.

6. Force majeure. En cas d'omission, d'interruption ou de retard dans l'exécution des obligations qui lui incombent aux termes de la présente convention en raison d'actes, d'évènements ou de circonstances qui échappent raisonnablement à sa volonté, Wealthsimple ne peut être tenue responsable des pertes ou des variations de valeur subies par l'actif dans le compte ou des occasions manquées par suite d'une telle omission ou interruption ou d'un tel retard, notamment en raison de mesures ou de règlements pris par des autorités ou des organismes gouvernementaux ou des bourses, du refus d'un dépositaire d'agir suivant ses instructions ou de la panne, de la défaillance ou de la défectuosité de services de télécommunications ou de services informatiques ou services de fournisseurs de données ou d'autres services externalisés, autres que les propres systèmes de Wealthsimple.
7. Instructions du client. Wealthsimple a le droit d'agir suivant les instructions qu'elle estime raisonnablement provenir de vous ou de votre représentant autorisé. Des instructions peuvent être fournies a) par voie électronique, y compris par courrier électronique, b) par téléphone, y compris par boîte vocale, et c) en personne, directement à un représentant de Wealthsimple. Les instructions fournies doivent contenir des instructions exactes, complètes et non conflictuelles, de sorte que Wealthsimple puisse s'y fier en excluant tous les autres documents ou toutes les autres sources. Vous reconnaissez que les instructions fournies par voie de communication électronique ou par téléphone ne seront pas exécutées tant que Wealthsimple ne pourra prendre les mesures qu'elle juge raisonnables pour confirmer que les instructions provenaient de vous ou de votre représentant autorisé. Vous reconnaissez également que Wealthsimple ne sera pas responsable des pertes ou des occasions manquées causées par des retards découlant des mesures décrites ci-dessus. Vous reconnaissez également que Wealthsimple ne sera pas responsable des opérations effectuées suivant vos instructions si elle a indiqué qu'une telle opération n'était pas souhaitable et/ou ne vous convenait pas. Wealthsimple peut, à son gré, refuser d'agir conformément à une instruction donnée par vous ou votre représentant autorisé relativement à une opération.

8. Garde. Sauf convention contraire avec vous ou information contraire qui vous est transmise, la Société ou ses mandataires dûment nommés agiront en qualité de courtier en valeurs mobilières et de dépositaire et détiendront, contrôleront et administreront tout l'actif des comptes.. Malgré ce qui précède, les placements dans des titres d'instruments de placement privé ne peuvent être inscrits que dans les livres de ces instruments de placement privé, ou de l'agent des transferts de ceux-ci, soit au nom du client, soit au nom de la Société pour le client.
9. Dispositions applicables aux régimes collectifs. Si vous avez ouvert le compte en tant que participant à un régime collectif d'épargne-retraite, à un compte d'épargne libre d'impôt collectif ou à un autre régime parrainé par l'employeur (un « régime »), vous reconnaissez que les dispositions du présent article font partie de la présente convention et y sont intégrées. En cas d'incompatibilité entre le présent article et un autre article de la présente convention, le présent article aura préséance.
- a. Vous reconnaissez que Société de fiducie canadienne de l'Ouest (le « fiduciaire ») est le fiduciaire du régime parrainé par votre employeur (le « promoteur du régime ») et que la Société agit à titre de mandataire du fiduciaire. Vous remplirez les documents que le fiduciaire, le promoteur du régime ou la Société peuvent exiger afin de donner effet au régime.
 - b. Vous convenez de fournir les documents supplémentaires que la Société, le fiduciaire ou le promoteur du régime pourraient demander à l'occasion.
 - c. Vous, ou votre époux ou conjoint de fait, consentez par les présentes à la divulgation de renseignements, notamment de renseignements personnels, par la Société et le fiduciaire au promoteur du régime, dans la mesure nécessaire aux fins de l'administration du régime, y compris l'administration des retenues salariales, la confirmation du maintien de l'admissibilité au régime ou toute autre fin exigée ou permise par la loi.
 - d. Tant que vous êtes un employé du promoteur du régime, aucun retrait ni transfert ne peut être effectué à partir du compte du régime, sauf dans la mesure permise par le promoteur du régime.
 - e. Si le promoteur du régime met fin au parrainage du régime ou si, en vertu des règles établies par le promoteur du régime relativement à ce parrainage, vous et/ou votre époux ou conjoint de fait ne pouvez plus participer au régime, i) la Société cessera d'accepter quelque cotisation que ce soit au régime et ii) vous et/ou votre époux ou conjoint de fait devrez rapidement fournir à la Société des instructions concernant le compte du régime. Si vous et/ou votre époux ou conjoint de fait ne donnez pas de telles instructions à la Société, la Société aura le pouvoir discrétionnaire, mais non l'obligation, de considérer que les instructions consistent à transférer les actifs du compte ou, dans la mesure où ce transfert n'est pas possible, à liquider les

placements dans le compte du régime et à transférer les liquidités qui en résultent, dans un compte individuel exploité et géré par la Société. Vous désignez Wealthsimple pour agir à titre de fondé de pouvoir afin de signer les documents et de faire les choix nécessaires pour effectuer ce transfert. Si des espèces sont transférées, elles peuvent être réinvesties dans l'option de placement par défaut. Ni le fiduciaire ni la Société peuvent être tenus responsables des pertes éventuelles.

10. Frais.

- a. Les frais, les taux et les honoraires relatifs à chaque compte (les « frais ») sont indiqués dans le barème des frais de Wealthsimple Inc. pour les comptes gérés, qui peut être modifié à l'occasion (le « barème des frais pour les comptes gérés »). Le barème des frais pour les comptes gérés est publié sur le site Web de la Société à l'adresse <https://www.wealthsimple.com/fr-ca/legal/fees/invest>. Wealthsimple est par les présentes autorisée à prélever les frais dont il est question au présent article à même l'actif des comptes concernés. En outre, Wealthsimple peut vendre ou, au besoin, demander au dépositaire de vendre l'actif des comptes qu'elle doit vendre pour régler de tels frais. Wealthsimple peut modifier à son gré le barème des frais pour les comptes gérés. Toutefois, si cela se produit, nous vous remettons un préavis écrit de soixante (60) jours.
- b. Pour les clients qui ont choisi de recevoir des services de gestion de patrimoine conformément à l'article 3, les frais applicables sont indiqués dans le barème des frais des services de gestion de patrimoine de Wealthsimple, qui est également disponible sur le site Web de Wealthsimple à l'adresse <https://www.wealthsimple.com/fr-ca/legal/fees/invest>, lequel remplace et annule le barème des frais pour les comptes gérés en ce qui concerne les frais de gestion des placements.

11. Conflits d'intérêts et consentement. Un conflit d'intérêts peut généralement survenir lorsque :
- i) Wealthsimple ou un représentant a des intérêts commerciaux ou personnels distincts qui diffèrent de ceux du client;
 - ii) Wealthsimple ou un représentant peut être amené à faire passer ses propres intérêts avant ceux du client;
 - iii) des avantages ou des inconvénients monétaires ou non monétaires pour Wealthsimple ou un représentant pourraient compromettre la confiance d'un client raisonnable; et
 - iv) il y a des intérêts divergents entre les clients, ce qui donne lieu à un traitement préférentiel pour certains d'entre eux dans l'exploitation et la gestion de leur compte et l'exécution des opérations. En règle générale, un conflit d'intérêts est important s'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'il influence vos décisions en tant que client dans les circonstances ou qu'il influence les décisions de Wealthsimple ou de ses représentants dans les circonstances.

L'information concernant les conflits d'intérêts est présentée à la rubrique portant sur les conflits d'intérêts du site Web de Wealthsimple à l'adresse : <https://www.wealthsimple.com/fr-ca/legal/conflicts-of-interest-policy>.

12. Déclarations réciproques. Chaque partie à la présente convention déclare et garantit qu'elle est dûment autorisée à signer, à livrer et à exécuter la présente convention, et la présente convention constitue une obligation valide qui lie les parties et qui est opposable conformément à ses modalités.
13. Déclarations, garanties, reconnaissances et engagements.
- a. Vous confirmez que les renseignements que vous nous fournissez sont véridiques, exacts et complets et vous acceptez de nous aviser sans délai de tout renseignement qui pourrait entraîner une modification du profil de placement du compte, notamment des changements à votre tolérance au risque, à l'horizon temporel de vos placements, à votre situation financière ou à votre situation personnelle. De plus, vous mettrez à jour vos renseignements sur demande et sans délai. Jusqu'à ce que vous avisiez Wealthsimple de tout changement apporté à vos renseignements, vous reconnaissez que Wealthsimple peut exécuter des opérations en se fondant sur les renseignements que nous possédons alors à votre sujet. Vous reconnaissez que Wealthsimple se fiera aux renseignements que vous nous fournissez et que chaque profil de placement du compte sera utilisé pour évaluer la convenance des opérations effectuées par Wealthsimple au nom du compte en question. Vous pouvez consulter votre profil de placement du compte en ouvrant une session dans le portail (défini ci-dessous).
 - b. Vous informerez Wealthsimple au moment de la conclusion de la présente convention et à tout moment où votre situation change i) de toute restriction légale ou contractuelle à votre négociation de titres, de manière générale ou particulière, y compris en raison d'une réglementation, d'un emploi ou pour toute autre raison, et ii) de tous les émetteurs de titres dont vous êtes un « initié » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Vous acceptez de ne pas déposer de fonds dans le compte tant que vous ne nous aurez pas informés de toute restriction conformément à la phrase précédente.
 - Un « initié » comprend i) tout administrateur ou cadre supérieur d'un émetteur assujetti, ii) tout administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui est elle-même un initié ou une filiale d'un émetteur assujetti, iii) toute personne ou société qui détient en propriété effective, directement ou indirectement, des titres avec droit de vote d'un émetteur assujetti ou qui exerce un contrôle ou une emprise sur des titres avec droit de vote d'un émetteur assujetti ou une combinaison des deux portant plus de 10 % des droits de vote rattachés à tous les titres comportant droit de vote détenus par la personne ou la société à titre de preneur ferme dans le cadre d'un placement.

- c. Les services de gestion de portefeuille fournis par Wealthsimple ne s'adressent qu'aux résidents du Canada. Vous nous informerez rapidement de tout changement de résidence, même temporaire. Vous reconnaissez que notre capacité à gérer l'actif des comptes pourrait être limitée si vous êtes à l'extérieur du Canada, ce qui pourrait entraîner la suspension de nos services. Vous reconnaissez également que Wealthsimple ne sera pas responsable des pertes ou des occasions manquées causées par une telle suspension.
- d. Vous serez responsable de l'ensemble des déclarations fiscales, des dépôts et des rapports relatifs aux opérations conclues conformément à la présente convention et du paiement des appels de fonds, des taxes et impôts, des prélèvements, des droits ou des autres sommes exigibles impayés ayant trait aux titres détenus dans le compte. Si Wealthsimple se trouve dans l'obligation de payer l'une ou l'autre des sommes mentionnées ci-dessus, elle peut le faire au moyen de l'actif des comptes.
- e. Wealthsimple pourrait effectuer des ventes à perte à des fins fiscales pour un groupe choisi de clients. Si nous vous fournissons ce service, vous reconnaissez les risques associés aux ventes à perte à des fins fiscales. En guise de contexte, la vente à perte à des fins fiscales est une technique utilisée pour améliorer les rendements en retardant la réalisation de gains en capitaux. Des pertes sur placement non constatées antérieurement sont accumulées pour compenser l'impôt à payer sur d'autres gains ou revenus. Un client peut réinvestir ces économies fiscales pour faire croître la valeur de son portefeuille. En général, l'accumulation de pertes fiscales convient davantage aux clients disposant d'un patrimoine assez élevé dont le taux d'imposition marginal est assez élevé et qui ne s'attendent pas à ce que leur taux d'imposition augmente ultérieurement. **La hausse ultérieure du taux d'imposition pourrait donner lieu à des conséquences fiscales négatives, puisque des gains en capital pourraient être transférés à des années ultérieures en conséquence de l'accumulation des pertes fiscales.**
- f. Vous vous engagez à observer toute la législation applicable en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, tous les règlements connexes des commissions des valeurs mobilières ou des autorités de réglementation ainsi que toutes les lignes directrices gouvernementales en la matière, actuels et futurs, y compris la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (les « règles sur le recyclage de l'argent »). Vous acceptez également de fournir à Wealthsimple, sur demande, tous les documents et les renseignements qu'elle peut exiger pour respecter les exigences des règles sur le recyclage de l'argent.

- g. Si vous empruntez de l'argent pour faire un dépôt ou verser une cotisation à un compte, vous en aviserez Wealthsimple de sorte que celle-ci puisse vous fournir des conseils à l'égard de l'incidence éventuelle d'un tel emprunt sur votre actif. Vous reconnaissez qu'un emprunt d'argent pour financer un dépôt ou verser une cotisation à un compte en vue de l'achat de titres comporte un risque supérieur à l'achat de titres au moyen de ressources de trésorerie uniquement. Si vous empruntez de l'argent pour faire un dépôt ou verser une cotisation à un compte, vous avez la responsabilité de rembourser l'emprunt et de verser l'intérêt conformément aux modalités de l'emprunt, responsabilité qui demeure inchangée même si la valeur du compte baisse.
- h. Vous vous engagez à fournir tous les documents supplémentaires que Wealthsimple peut demander à l'occasion.
- i. Vous reconnaissez que vous êtes l'unique responsable de la confidentialité et de la sécurité de vos données de connexion chez Wealthsimple, notamment vos noms, numéros de compte et mots de passe. Vous acceptez de ne divulguer vos mots de passe à quiconque et de faire de votre mieux pour en garantir la sécurité. Vous reconnaissez également que vous êtes responsable des instructions saisies au moyen de vos noms, mots de passe et numéros de compte de connexion, et des instructions que nous recevons. Vous reconnaissez le caractère unique de vos mots de passe pour vous et que nous n'avons pas accès à ces mots de passe. Vous reconnaissez également que nous ne sommes responsables de l'accès non autorisé à vos comptes en ligne ou des pertes subies en raison du fait que vous avez divulgué volontairement vos noms, numéros de compte et mots de passe de connexion, ou du fait que vous avez manipulé, stocké ou divulgué ces renseignements de façon imprudente ou inappropriée. En cas de perte, de vol ou de mauvaise utilisation de vos noms, numéros de compte ou mots de passe de connexion, vous devez en aviser Wealthsimple dès que cela est raisonnablement possible.
- j. Vous acceptez également de ne pas utiliser les services de Wealthsimple, ses recommandations en matière de placement et d'autres renseignements confidentiels que vous pourriez recevoir d'elle à d'autres fins que celle de gérer le compte, y compris l'élaboration d'un service qui entre en concurrence avec les services de Wealthsimple.
- k. Vous vous engagez à ne pas adopter une conduite inappropriée, notamment à ne pas faire preuve de harcèlement ou de discrimination et à ne pas préférer d'insultes ou de menaces, lorsque vous traitez avec Wealthsimple ou ses employés.
- l. Vous vous engagez à aviser Wealthsimple par écrit dans les plus brefs délais en cas de modifications apportées à vos renseignements.

14. Actif légué. Vous reconnaissez que Wealthsimple ne sera pas responsable des mesures prises par les anciens conseillers en placement, gestionnaires de portefeuille, courtiers, dépositaires ou entités qui prennent des décisions en matière de placement au sujet de l'actif des comptes dont Wealthsimple assume ou est sur le point d'assumer la gestion (l'« actif légué »). Vous reconnaissez que Wealthsimple ne sera pas responsable des pertes, des coûts (y compris les frais de rachat différés et les frais de fermeture de compte) ou des gains ou des bénéfices non réalisés par suite de la conclusion d'une opération, notamment une vente ou une aliénation, portant sur de tels titres, qui ont été subis, engagés ou non réalisés a) avant la prise en charge de l'actif légué ou b) après la prise en charge de l'actif légué si Wealthsimple a fait tous les efforts raisonnables pour se dessaisir de l'actif légué conformément au profil de placement du compte.
15. Retenue d'impôt. Vous reconnaissez que Wealthsimple ou le dépositaire peuvent être tenus de faire des retenues d'impôt conformément à la législation fiscale applicable du Canada ou d'autres territoires et de remettre les sommes ainsi retenues à l'autorité fiscale compétente, à l'égard de sommes qui vous sont payables ou que vous devez payer. En outre, un émetteur ou ses mandataires pourraient faire des retenues d'impôt à l'égard de sommes qui vous sont payables conformément aux lois du Canada ou d'autres pays ayant compétence.
16. Livraison électronique de renseignements. Les alertes, avis ou communications que Wealthsimple vous enverra relativement à votre compte, notamment les relevés d'opérations, les rapports d'évaluation ou les autres rapports sommaires relatifs aux comptes (y compris les rapports de rendement des comptes), les rapports ou les commentaires en matière de placement que Wealthsimple pourrait choisir de vous transmettre ou les communications liées à la réglementation (l'« information relative au compte »), le seront par voie électronique par l'intermédiaire du portail en ligne (le « portail ») sur la page Web « Mes documents » (*My Documents*). L'information relative au compte sera réputée vous avoir été transmise pour votre compte Wealthsimple par l'intermédiaire du portail, que vous choisissiez d'ouvrir les documents ou non. Il vous incombe de visiter le portail régulièrement (au moins une fois par mois) pour lire l'information relative au compte. Wealthsimple peut, à son gré, envoyer un avis au compte de courrier électronique pour vous informer que de l'information relative au compte au sujet de votre compte Wealthsimple est disponible sur le portail. Vous confirmez que vous avez les ressources techniques (ordinateur, appareil mobile, logiciel ou autre matériel) nécessaires pour recevoir et lire les documents que nous vous envoyons à l'adresse de courriel indiquée sur la demande ou qui est affichée sur l'application mobile. Il vous incombe de vous assurer que votre compte de courriel demeure fonctionnel et de nous aviser sans délai de tout changement d'adresse de courriel. Vous pouvez aussi choisir de recevoir des avis par courriel. Vous serez réputé avoir reconnu l'exactitude de chaque confirmation, déclaration ou autre communication que Wealthsimple vous aura envoyée et de l'avoir approuvée, sauf si vous envoyez à Wealthsimple un avis écrit contraire au cours de la période de quinze (15) jours suivant le moment de l'envoi. Si vous le souhaitez, vous pouvez recevoir une copie imprimée des documents livrés par voie électronique en contrepartie de frais, si vous communiquez avec Wealthsimple au 400-80 Spadina Avenue, Toronto, ON

M5V 2J4. Wealthsimple se réserve le droit de vous demander des frais pour la livraison de documents autrement que par voie électronique.

17. Relevés de compte. Vous recevrez des relevés de compte de Wealthsimple sur une base mensuelle sur le portail. Votre relevé de compte fait état des activités du compte, dont les achats et les ventes de titres, les cotisations, les retraits, les dividendes, les intérêts gagnés et payés, les transferts et les autres opérations effectuées dans votre compte au cours du mois précédent.
18. Indices de référence. Nous pouvons vous fournir des renseignements sur le rendement des indices de référence. Ces indices de référence, qui illustrent le rendement au fil du temps d'un groupe de titres sélectionnés, sont utilisés pour vous permettre d'évaluer le rendement de vos placements en les comparant à un indice de référence.
19. Confidentialité et utilisation des renseignements. Wealthsimple peut recueillir, utiliser et divulguer des renseignements sur les clients, y compris des renseignements personnels, si elle le juge nécessaire ou souhaitable, à sa discrétion, i) pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la réglementation sur le recyclage de l'argent, ii) pour effectuer une évaluation de convenance à votre sujet conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, iii) pour s'acquitter des obligations que lui confèrent la présente entente et le régime (le cas échéant), iv) à toute autre fin requise ou permise par la loi, ou v) comme il vous est par ailleurs indiqué, avec votre consentement. Cela comprend, sans s'y limiter, le partage de renseignements sur les clients avec les tiers au besoin pour vous fournir des services. Wealthsimple traitera tous les renseignements personnels qu'elle recueillera conformément à sa Politique de protection des renseignements personnels, qui est décrite à la rubrique concernant la politique de protection des renseignements personnels du site Web de Wealthsimple à l'adresse <https://www.wealthsimple.com/fr-ca/legal/privacy>.
20. Personne de confiance et blocages temporaires (pour personnes physiques seulement)
 - a. Vous pouvez fournir à Wealthsimple le nom et les coordonnées d'une personne que vous jugez digne de confiance et qui connaît bien votre situation personnelle (la « personne de confiance »). Vous convenez que Wealthsimple peut communiquer avec votre personne de confiance pour protéger vos intérêts financiers lorsque Wealthsimple a des motifs raisonnables de craindre pour votre bien-être personnel ou financier. Cela comprend des préoccupations au sujet de vos facultés mentales, des préoccupations selon lesquelles vous pourriez être victime de fraude, d'exploitation ou de maltraitance financière, ou si Wealthsimple a besoin d'aide pour vous retrouver ou de retrouver votre représentant juridique. Wealthsimple peut communiquer avec la personne de confiance, mais n'est pas tenue de le faire. Si Wealthsimple communique avec la personne de confiance, Wealthsimple ne communiquera des renseignements personnels et confidentiels à votre sujet et au sujet de votre compte que dans la mesure où nous estimons que cela s'avère nécessaire ou utile pour obtenir de l'aide pour vous ou pour

vous protéger contre la fraude, l'exploitation ou la maltraitance financière concernant votre compte.

- b. Vous acceptez d'aviser immédiatement Wealthsimple de tout changement apporté aux coordonnées de votre personne de confiance. Vous pouvez changer de personne de confiance en tout temps en mettant à jour les renseignements qui la concernent. Wealthsimple s'appuiera sur les plus récents renseignements au sujet de la personne de confiance que vous nous aurez transmis. Wealthsimple n'est pas tenue de confirmer ces renseignements.
- c. Vous reconnaissez que Wealthsimple peut bloquer temporairement votre compte ou une opération particulière si elle soupçonne que vous êtes exploité financièrement ou si elle a des préoccupations quant à vos facultés mentales de prendre des décisions concernant des questions financières. Wealthsimple vous avisera d'un tel blocage temporaire et vous avisera à nouveau à intervalles de trente (30) jours après la mise en place de ce blocage, et tous les trente (30) jours suivants jusqu'à la levée du blocage temporaire. Wealthsimple peut également communiquer avec votre personne de confiance et/ou vos représentants légaux pour discuter des circonstances entourant l'imposition ou la levée d'un blocage temporaire, et vous consentez à ce que Wealthsimple demande des renseignements supplémentaires à votre personne de confiance et/ou à vos représentants légaux eu égard à votre capacité et à toute circonstance ayant entraîné ou pouvant entraîner un blocage temporaire. Wealthsimple peut examiner si des blocages temporaires doivent être imposés à l'égard d'autres comptes que vous avez chez Wealthsimple, et elle peut partager toute information avec les membres de son groupe.

- 21. Territoire. La présente convention est conclue conformément aux lois de l'Ontario et aux lois fédérales du Canada qui s'appliquent dans cette province et sera régie par ces lois. Le siège social de Wealthsimple est en Ontario.
- 22. Règlement des différends. En cas de problème, de préoccupation ou de plainte que vous pourriez avoir, veuillez noter que vous avez accès à des services de règlement des différends et/ou de médiation indépendants. Le processus de règlement des plaintes est décrit à la rubrique « Formuler une plainte » du site Web de Wealthsimple, à l'adresse <https://www.wealthsimple.com/fr-ca/legal/file-complaint>.
- 23. Élimination ou réduction de la dette. Si vous êtes en défaut de paiement à l'égard d'une dette dans un compte, Wealthsimple peut, en sus des autres droits ou recours dont elle dispose et sans publicité ni préavis à votre intention ou à celle d'autres personnes et sans offre préalable, mise en demeure ou sommation de quelque nature que ce soit à votre intention : a) affecter des sommes portées à votre crédit à un compte que vous détenez auprès de Wealthsimple ou auprès d'un membre du groupe pour effacer ou réduire la dette; b) vendre, conclure une entente en vue de vendre ou aliéner autrement une partie ou la totalité des titres détenus dans votre ou vos comptes auprès de Wealthsimple ou auprès

d'un membre du groupe, et affecter le produit net à l'élimination ou à la réduction de votre dette et/ou c) annuler ou modifier vos ordres en suspens. Plus particulièrement, Wealthsimple peut vendre ou aliéner toute cryptomonnaie détenue dans un compte Wealthsimple conformément aux « Contrats Crypto » conclus entre vous et Wealthsimple, et d'affecter le produit net à l'élimination ou à la réduction de votre dette, et l'autorise à le faire.

24. Cession et modification. Vous ne pouvez céder la présente convention à une autre personne sans le consentement préalable écrit exprès de Wealthsimple. Wealthsimple peut céder la présente convention à une autre personne moyennant la remise d'un avis écrit de trente (30) jours à votre intention. Wealthsimple peut modifier unilatéralement la présente convention sans préavis au client, sauf s'il s'agit d'une modification importante, auquel cas Wealthsimple remettra un avis écrit de soixante (60) jours au client.
25. Dissociabilité. Si l'une ou l'autre des dispositions de la présente convention est déclarée nulle, illégale, invalide ou inopposable, les autres dispositions de la présente convention ne seront pas touchées par cette décision, et chacune des dispositions restantes demeurera valide et opposable dans toute la mesure permise par la loi.
26. Durée et résiliation. La présente convention demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'une des parties y mette fin au moyen de la remise d'un avis écrit de trente (30) jours à l'autre partie. Si vous souhaitez remettre un avis de résiliation, vous devez présenter une demande à cette fin à <https://www.wealthsimple.com/en-ca/contact>. Si vous manquez à l'une de vos obligations aux termes de la présente convention, Wealthsimple peut la résilier sur-le-champ. Tous les frais applicables seront établis et payables proportionnellement. Malgré toute autre disposition de la présente convention, a) les articles 5, 10, 15, 16, 19 et 21 seront maintenus en vigueur après la résiliation de la présente convention et b) dans la mesure où un ou plusieurs comptes ont un ou plusieurs placements dans un ou plusieurs instruments de placement privé, sauf accord contraire de Wealthsimple, la convention ne peut pas être résiliée à l'égard de ce ou ces comptes tant que tous les instruments de placement privé visés n'ont pas été entièrement rachetés et/ou cédés conformément aux conditions de ce placement.
27. Application et succession. La présente convention s'appliquera à l'avantage des parties aux présentes ainsi que de leurs successeurs et ayants droit autorisés respectifs, y compris les héritiers, ainsi que les exécuteurs ou liquidateurs de succession et les administrateurs successoraux du client, et les lie. Si le client décède, devient invalide ou souffre d'une incapacité physique ou mentale, la présente convention ne sera pas résiliée et sa durée ne sera pas modifiée de façon automatique.
28. Langue. It is the express wish of the parties that this Agreement and any related documents be drawn and executed in English. Les parties conviennent que la présente convention et tous les documents s'y rattachant soient rédigés et signés en anglais.

29. Reconnaissance du client. Par les présentes, vous reconnaissez avoir lu et compris les modalités de la présente convention et avoir eu l'occasion de demander l'avis de conseillers juridiques, fiscaux et autres, et vous consentez par les présentes aux modalités de la présente convention.

Annexe A

Wealthsimple Investments Inc. Information sur la relation pour les comptes gérés

Veillez consulter les renseignements fournis dans le présent document d'information sur la relation. Il contient des renseignements importants sur les produits et services que nous offrons, les caractéristiques de votre ou vos comptes et leur fonctionnement, ainsi que sur nos responsabilités envers vous. S'il y a des changements importants ayant une incidence sur les renseignements contenus dans le présent document d'information sur la relation, nous vous en informerons.

Si vous avez une question, communiquez avec notre [équipe de soutien à la clientèle](#).

À propos de nous

Wealthsimple Investments Inc. (« Wealthsimple ») est membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (« OCRI ») et du Fonds canadien de protection des investisseurs (« FCPI »). Wealthsimple est inscrite à titre de courtier en placement dans chaque province et territoire du Canada. Wealthsimple offre des services de conseils en placement discrétionnaire par l'intermédiaire de son offre de comptes gérés (« comptes gérés »).

Services

Si vous détenez un compte géré, cela signifie que Wealthsimple prend des décisions de placement en votre nom concernant ce compte. Nous offrons ces services par l'intermédiaire de notre application mobile et de notre site Web. Quand nous agissons à titre de gestionnaire de portefeuille de votre compte géré, nous avons le devoir d'agir dans votre intérêt et de ne pas prioriser nos intérêts par rapport aux vôtres. Toutefois, il est important de mentionner que la façon dont nous gagnons de l'argent pourrait donner lieu à des conflits entre nos intérêts et les vôtres. Se reporter à la rubrique « Conflits d'intérêts » ci-après.

Produits

Wealthsimple a recours aux fonds négociés en bourse (les « FNB ») pour créer les portefeuilles de ses clients, y compris des titres de capitaux propres individuels et des titres de fonds de capital-risque, de fonds hybrides et de fonds d'actions de croissance, de fonds de crédit privés et d'autres instruments de placement similaires (collectivement, les « instruments de placement privé »). Chacun de nos portefeuilles est personnalisé, et sauf en ce qui concerne les instruments de placement privé, sa stratégie de placement est principalement passive. Nous avons recours à la technologie pour surveiller et rééquilibrer les portefeuilles afin de nous assurer qu'ils reproduisent la stratégie souhaitée.

Évaluations de la connaissance du client et de la convenance

Lorsque vous ouvrez un compte géré, nous vous demandons de fournir des renseignements qui nous permettront d'établir votre profil d'investisseur du compte. Il s'agit des renseignements liés à la connaissance du client. Nous évaluerons ces renseignements et déterminerons un portefeuille qui vous convient. Afin de procéder à des évaluations de la convenance pour vos comptes gérés, nous devons comprendre, entre autres, votre situation personnelle et financière, vos besoins et objectifs de placement, votre horizon de placement, votre profil de risque (capacité de risque et tolérance au risque) ainsi que vos connaissances et votre expérience en matière de placement. Ces éléments ne peuvent être évalués qu'en recueillant auprès de vous des renseignements exacts sur votre situation

personnelle et financière, y compris votre état matrimonial ou familial, votre âge, votre profession, vos revenus et votre valeur nette, ainsi que le nombre de personnes à votre charge. C'est ce qu'on appelle la connaissance du client et cela définit votre profil d'investisseur. Votre profil d'investisseur du compte est propre à votre compte et définit ce que vous souhaitez réaliser grâce à votre compte géré.

C'est pourquoi il est très important de maintenir à jour et exacts vos renseignements liés à la connaissance du client (y compris vos objectifs de placement, vos connaissances en matière de placement, votre situation financière actuelle, votre profil de risque et votre horizon de placement). Veuillez communiquer avec nous dès que possible pour mettre à jour vos renseignements lorsque votre situation connaît un changement important.

Votre profil de risque est le reflet de votre tolérance au risque et de votre capacité à prendre des risques. La tolérance au risque représente le niveau de risque que vous êtes prêt à prendre. La capacité de risque représente votre aptitude à supporter des pertes financières potentielles en fonction de votre situation personnelle et financière.

Votre demande d'ouverture de compte client comprend tous les renseignements personnels et financiers que vous nous avez fournis. Vous recevrez une copie de votre demande d'ouverture de compte client au moment de l'ouverture du compte. Lors du processus d'intégration en ligne, votre profil d'investisseur du compte sera déterminé en fonction des renseignements liés à la connaissance du client que vous fournissez. Il y aura un profil d'investisseur du compte pour chacun de vos comptes gérés. En fonction de votre profil d'investisseur du compte, nous vous recommanderons le portefeuille que nous jugeons approprié pour vous. Vous pouvez consulter votre profil de placement du compte en ouvrant une session sur notre site Web ou dans notre application mobile.

Wealthsimple déterminera que toute mesure de placement qu'elle prend ou décide pour vous est appropriée pour votre compte géré, en fonction du profil de placement de votre compte et en privilégiant vos intérêts, notamment lorsque :

- des titres sont reçus dans votre compte ou sont remis de votre compte sous forme de dépôt, de retrait ou de transfert;
- nous prenons connaissance d'un changement dans vos renseignements liés à la connaissance du client qui pourrait entraîner un problème de sécurité ou rendre votre compte moins approprié pour vous;
- nous prenons connaissance d'un changement dans un titre de votre compte qui pourrait rendre le titre ou le compte moins approprié pour vous.

Wealthsimple n'évalue pas nécessairement la convenance du placement dans vos comptes en l'absence des événements déclencheurs susmentionnés. Par exemple, la survenance d'une fluctuation considérable du marché ne déclencherait généralement pas une évaluation de la convenance. Nous examinerons vos renseignements liés à la connaissance du client et la pertinence des placements détenus dans votre compte au moins une fois par année.

Barème des frais

Wealthsimple exige des frais, peu importe le rendement de vos comptes de placement. Ces frais sont déduits de votre compte sur une base mensuelle et, par conséquent, réduisent le rendement de vos placements à la longue. Pour cette raison, veuillez prendre le temps de comprendre les frais que vous payez. Veuillez vous rendre à <https://www.wealthsimple.com/fr-ca/legal/fees/invest> pour le plus récent barème des frais.

Frais de gestion de placements

Wealthsimple calcule les frais de vos portefeuilles de placement quotidiennement et, pour ce faire, elle divise les frais annuels par 365 jours et applique le résultat à la valeur marchande de clôture de votre portefeuille ce jour-là. Ces montants quotidiens sont additionnés et sont facturés à votre compte mensuellement. En résumé, nos frais sont exprimés sur une base annuelle, sont calculés sur une base quotidienne et sont exigés sur une base mensuelle, à terme échu. Puisque les frais sont calculés en fonction de la valeur de votre compte, ils sont appelés des frais « fondés sur l'actif ». Nos frais n'englobent pas uniquement les frais de conseils habituels fondés sur l'actif, ils comprennent aussi les coûts liés à la gestion du portefeuille, aux opérations (sauf le ratio des frais de gestion (RFG), les frais d'administration et le taux de change, tels qu'ils sont décrits ci-après) et à la garde et les coûts opérationnels. Nous avons choisi d'offrir ce programme de frais en raison de sa commodité, de sa transparence et de son uniformité pour tous nos clients. **Veillez noter que puisque les frais sont fondés sur l'actif, plus la valeur de votre actif augmente dans votre compte, plus les frais que vous paierez seront élevés et, par conséquent, nous serons toujours enclins à vous encourager à augmenter l'actif de votre compte.**

Ratio des frais de gestion (RFG) exigés par des tiers

Selon la nature des titres ou des produits achetés ou vendus dans votre compte de placement, vous pourriez payer d'autres frais à des tiers. En ce qui concerne les portefeuilles qui détiennent des titres de FNB ou d'instruments de placement privé, les FNB ou les instruments de placement privé de certains émetteurs pourraient être assortis de frais intégrés et d'autres frais, notamment des frais de gestion, de courtage ou de garde ou des frais juridiques ou comptables. De la même façon, pour les portefeuilles qui détiennent des titres d'instruments de placement privé qui investissent eux-mêmes dans d'autres fonds, l'ensemble des frais et des sommes qui sont attribués à l'instrument de placement privé à titre d'investisseur direct ou indirect dans les fonds sous-jacents, y compris les frais de gestion de placements et les frais liés au rendement facturés par leurs gestionnaires de placement respectifs, sont pris en charge directement ou indirectement par les instruments de placement privé. Ces frais et montants sont indiqués dans les documents de constitution et/ou les documents de placement pertinents des fonds sous-jacents. Les frais du RFG sont imputés à votre portefeuille par la société du fonds sous-jacent. La fourchette de RFG peut varier de temps à autre pour nos portefeuilles et est disponible sur notre site Web, [ici](#). Puisqu'ils ne sont pas exigés par Wealthsimple, ils ne seront pas déduits directement de votre compte Wealthsimple; le prix des titres de FNB qui composent votre portefeuille sera plutôt rajusté en conséquence de ceux-ci. Nous tentons de négocier des rabais sur les RFG avec les gestionnaires de fonds d'investissement tiers et, lorsque ces derniers nous accordent des rabais, nous les partageons avec vous en ajustant le prix des FNB en question. Lorsque votre portefeuille est investi dans des titres de FNB de Wealthsimple, Wealthsimple recevra une partie du RFG pour ces FNB.

Frais de conversion de devise

Vous êtes assujéti à des frais de conversion de quarante (40) points de base (0,4 %) sur le taux de change applicable lorsque nous devons acheter ou vendre des devises pour négocier des titres dans votre compte ou pour tout dépôt, transfert ou retrait comportant une conversion de devises dans votre compte.

Conflits d'intérêts

Veillez vous reporter à la [déclaration sur les conflits d'intérêts](#) de Wealthsimple.

Voici un exemple de conflit d'intérêts potentiel :

Wealthsimple réalise des bénéfices lorsque vous disposez de plus d'actifs dans votre compte, ce qui signifie que nous avons tout intérêt à vous encourager à ajouter des actifs à votre compte. Dans certaines situations et à certains moments, il peut être préférable pour vous de ne pas ajouter davantage d'actifs à votre compte. Cela pourrait entraîner un conflit d'intérêt entre nos conseils pour la croissance de votre compte et une stratégie moins rentable pour Wealthsimple.

Nous tentons de négocier des rabais sur les RFG avec les gestionnaires de fonds d'investissement tiers et, lorsque ces derniers nous accordent des rabais, nous les partageons avec vous en ajustant le prix des FNB en question. Lorsque votre portefeuille est investi dans des titres de FNB de Wealthsimple, comme ceux que l'on retrouve dans un portefeuille ISR, Wealthsimple recevra une partie du RFG pour ces FNB. Toutefois, notre politique est de sélectionner les FNB qui conviennent le mieux à nos clients, nonobstant les remises accordées à l'égard de certains FNB.

Soyez assurés que nous prenons des mesures pour nous assurer que vos intérêts passent avant les nôtres, et nous utilisons la technologie et des politiques pour minimiser les conflits d'intérêts potentiels.

Il est important de comprendre, cependant, que Wealthsimple effectue des services de gestion de portefeuille pour divers comptes autres que les vôtres. Les services ne sont pas exclusifs et, sous réserve de l'information présentée par Wealthsimple relativement à la répartition des occasions de placement décrites dans la déclaration sur les conflits d'intérêts, Wealthsimple ou les membres de son groupe peuvent fournir des services similaires à d'autres clients (que leurs objectifs et politiques de placement soient ou non semblables aux vôtres) ou s'adonner à d'autres activités. Wealthsimple peut donner des conseils et prendre des mesures concernant ses autres clients, qui peuvent être identiques ou semblables aux conseils donnés au sujet des comptes, ou au moment et à la nature des mesures prises à leur égard, ou différents de ceux-ci.

Wealthsimple n'est pas tenue d'acheter ou de vendre pour vous des titres ou d'autres biens qu'elle achète ou vend pour un autre compte si elle juge, à son gré, que l'opération n'est pas appropriée, réalisable ou souhaitable, pour quelque raison que ce soit, à l'égard des comptes.

Nos représentants reçoivent une rémunération en espèces et non en espèces, dont un salaire, des primes et des options d'achat d'actions. Pour certains représentants, la rémunération en primes est liée aux produits que nous réalisons grâce aux services consultatifs et aux recommandations de nos représentants et/ou aux actifs additionnels qu'ils attirent chez Wealthsimple. Il est important de noter que ce mode de rémunération peut créer un conflit d'intérêts entre la croissance des activités de l'entreprise et la prestation de conseils qui vous conviennent le mieux, mais nous sommes tenus d'agir dans votre intérêt, et la technologie et nos politiques nous aident à respecter cet engagement.

Notre déclaration de renseignements à votre intention

Relevés de compte

Nous vous fournirons des relevés de compte mensuels qui sont disponibles par voie électronique. Vous ne recevrez pas de confirmation d'opération pour les opérations exécutées dans votre compte, car nous sommes responsables de chaque décision d'achat ou de vente de vos placements.

Rapport annuel sur le rendement

Wealthsimple fournira chaque année un rapport sur le rendement qui comprendra des renseignements sur le rendement en pourcentage du compte. Ce relevé présente le rendement des placements dans votre compte au cours de la dernière année civile.

Indices de référence

Les indices de référence fournissent généralement une mesure générale du rendement généré par des catégories d'actifs spécifiques au cours d'une période donnée. Un indice de référence peut servir de norme pour mesurer le rendement d'un titre ou d'un portefeuille de placements. La forme la plus courante d'indice de référence est un indice boursier ou un indice obligataire. Certains indices de référence généraux du marché comprennent l'indice composé S&P/TSX, l'indice des obligations universelles FTSE TMX Canada et l'indice S&P 500.

Le fait de mesurer le rendement de votre portefeuille par rapport à des références appropriées peut être un moyen efficace d'évaluer le rendement relatif de vos placements. Toutefois, lors du choix d'un indice de référence, vous devez soigneusement sélectionner un indice qui reflète vos placements.

Personne de confiance (seulement applicable aux personnes physiques)

Vous pouvez fournir à Wealthsimple le nom et les coordonnées d'une personne que vous jugez digne de confiance et qui connaît bien votre situation personnelle (la « personne de confiance »). Vous convenez que Wealthsimple peut communiquer avec votre personne de confiance pour protéger vos intérêts financiers lorsque Wealthsimple a des motifs raisonnables de craindre pour votre bien-être personnel ou financier. Cela comprend des préoccupations au sujet de vos facultés mentales, des préoccupations selon lesquelles vous pourriez être victime de fraude, d'exploitation ou de maltraitance financière, ou si Wealthsimple a besoin d'aide pour vous retrouver ou de retrouver votre représentant juridique. Wealthsimple peut communiquer avec la personne de confiance, mais n'est pas tenue de le faire. Si Wealthsimple communique avec la personne de confiance, Wealthsimple ne communiquera des renseignements personnels et confidentiels à votre sujet et au sujet de vos comptes que dans la mesure où Wealthsimple le juge nécessaire ou utile pour obtenir de l'aide pour vous ou pour vous protéger contre la fraude, l'exploitation ou la maltraitance financière concernant vos comptes.

Vous acceptez d'aviser immédiatement Wealthsimple de tout changement apporté aux coordonnées de votre personne de confiance. Vous pouvez changer de personne de confiance en tout temps en mettant à jour les renseignements qui la concernent. Wealthsimple s'appuiera sur les plus récents renseignements au sujet de la personne de confiance que vous nous aurez transmis. Wealthsimple n'est pas tenue de confirmer ces renseignements.

Wealthsimple peut bloquer temporairement vos comptes ou une opération particulière si elle soupçonne que vous êtes exploité financièrement ou si elle a des préoccupations quant à vos facultés mentales de prendre des décisions concernant des questions financières. Wealthsimple vous avisera d'un tel blocage temporaire et vous avisera à nouveau à intervalles de 30 jours après la mise en place de ce blocage, jusqu'à la levée de celui-ci. Wealthsimple peut également communiquer avec votre personne de confiance et/ou vos représentants légaux pour discuter des circonstances entourant l'imposition ou la levée d'un blocage temporaire, et vous consentez à ce que Wealthsimple demande des renseignements supplémentaires à votre personne de confiance et/ou à vos représentants légaux eu égard à votre capacité et à toute circonstance ayant entraîné ou pouvant entraîner un blocage temporaire. Wealthsimple peut examiner si des blocages temporaires doivent être imposés à l'égard d'autres comptes que vous avez chez Wealthsimple, et elle peut partager toute information avec les membres de son groupe.

Autres renseignements utiles

Nous sommes heureux de pouvoir vous servir. Notre objectif est d'établir une communication ouverte afin de construire et de préserver une relation solide. Pourtant, nous savons que des malentendus et

des erreurs peuvent survenir. Si vous avez une plainte, veuillez communiquer avec nous. Voir le processus de traitement des plaintes de Wealthsimple ici.

Documents qui vous ont été fournis lors de l'ouverture du compte.

Nous vous avons fourni des copies des documents suivants pour votre compte :

1. Conventions de compte Wealthsimple
2. [Processus de résolution des plaintes](#)
3. [Politique en matière de conflits d'intérêts](#)
4. Information sur la relation
5. [Barème des frais pour les placements gérés](#)
6. Brochure du Fonds canadien de protection des investisseurs (« FCPI »)
7. OCRI – Guide de l'investisseur pour le dépôt d'une plainte
 - Dépliant « Dépôt d'une plainte : Guide de l'investisseur » (partie 1 sur 2)
 - Comment puis-je récupérer mon argent? Brochure – Guide de l'investisseur (partie 2 sur 2)
8. Dépliant « Comment l'OCRI protège les investisseurs »

Merci d'avoir choisi Wealthsimple. Nous sommes heureux de vous aider à atteindre vos objectifs financiers, dès aujourd'hui et pour les années à venir.

Annexe B

Wealthsimple Investments Inc. Information sur la politique de placement

Pour les portefeuilles standard de Wealthsimple, l'exposition aux catégories d'actifs sera obtenue par le biais de fonds négociés en bourse (« FNB »). Pour les portefeuilles de placements non traditionnels, l'exposition sera obtenue par le biais de votre placement dans le ou les fonds visés. Pour les portefeuilles générateurs d'intérêts, vos répartitions reposent sur un processus de sélection des titres qui vise à obtenir un résultat favorable. Si elles sont attribuées à la trésorerie et/ou aux équivalents de trésorerie, vous obtiendrez de l'intérêt sur vos fonds. Veuillez noter que le taux d'intérêt peut changer. Pour en savoir plus, veuillez consulter notre Centre d'aide.

Dans vos portefeuilles conseillés par Wealthsimple, la répartition minimale à un seul FNB sera de 1 %.

Vos portefeuilles Wealthsimple seront rééquilibrés tout au long de l'année si une catégorie d'actifs s'écarte de 10 % ou plus par rapport à sa répartition cible. Par exemple, si votre répartition cible est de 10 %, votre portefeuille Wealthsimple sera rééquilibré lorsque le placement des comptes dans une cible augmente ou diminue de 1 % (c.-à-d. lorsqu'il tombe sous 9 % ou qu'il monte au-dessus de 11 %). Nous réinvestirons tout excédent de trésorerie ou de dividendes qui vous est versé dans les FNB les plus sous-pondérés afin de rapprocher votre portefeuille modèle de la cible.

En fonction de la taille de votre compte, nous pouvons utiliser des stratégies de réalisation de pertes fiscales dans votre portefeuille. Lorsque des pertes latentes existent à l'égard d'actifs, Wealthsimple vend ces actifs afin de cristalliser la perte, ce qui donne lieu à un crédit d'impôt. Wealthsimple remplacera l'actif vendu par un actif similaire, mais non identique, ce qui réinitialisera le coût de base de votre actif. Par conséquent, votre impôt net à payer sera moins élevé.

Votre portefeuille sera diversifié dans plusieurs catégories d'actifs, zones géographiques et secteurs.

Tout actif légué transféré que nous avons convenu de conserver et de ne pas vendre sera détenu dans votre compte et ne sera pas pris en compte dans la répartition détaillée de l'actif de votre portefeuille cible.

Rapports et examens

Vous recevrez un relevé mensuel détaillant toutes les opérations effectuées au cours du mois précédent par l'intermédiaire du site Web.

Exigences en matière de liquidité

Jusqu'à 0,5 % du portefeuille peut être détenu en trésorerie ou en équivalents de trésorerie à des fins de gestion et d'administration, comme le paiement de frais ou pour effectuer des retraits. Cela s'ajoute aux réserves de trésorerie dans le cadre des répartitions de votre portefeuille.

Vous comprenez qu'en effectuant des retraits, vous pouvez compromettre les objectifs de rendement du portefeuille.

Frais

Le portefeuille sera géré de façon discrétionnaire et les frais seront établis en fonction du total des actifs gérés. Nos honoraires comprennent la gestion, les opérations, la garde et la production de rapports. Wealhtsimple calculera quotidiennement les frais de compte en fonction de la valeur du portefeuille à la fermeture des bureaux et elle vous les facturera tous les mois.

Annexe C

Wealthsimple Investments Inc. Modalités supplémentaires applicables aux services de gestion de Wealthsimple

Les présentes modalités supplémentaires pour la gestion de patrimoine Wealthsimple (les « **Modalités supplémentaires** ») sont intervenues entre Wealthsimple Investments Inc.. (« **Wealthsimple** » ou « **nous** ») et vous, le particulier ou l'entité (ci-après, « **vous** » ou le « **client** ») qui a conclu une convention de gestion discrétionnaire (la « **CGD** ») avec Wealthsimple ou l'une de ses sociétés affiliées, qui détient des comptes admissibles auprès de Wealthsimple ou de l'une de ses sociétés affiliées et qui a accepté de recevoir les services de gestion de patrimoine (défini ci-dessous). Si vous êtes résident de la province de Québec, Wealthsimple vous soumet ces Modalités supplémentaires pour son propre compte et en tant que mandataire autorisé de Wealthsimple Financial Planning Services Inc. (« **WFPSI** »), une société affiliée de Wealthsimple, aux fins décrites à l'article 1.3. Les présentes Modalités supplémentaires ont pour objet de compléter la CGD existante et doivent être lues conjointement avec celle-ci. En cas d'incompatibilité entre les présentes Modalités supplémentaires et la CGD, les Modalités supplémentaires prévaudront. Les termes commençant par une majuscule qui sont utilisés dans les présentes Modalités supplémentaires sans y être définis ont le sens qui leur est attribué dans la CGD.

1. 1. Étendue des services fournis

Wealthsimple s'engage à fournir des services-conseils relativement à vos comptes (les « **Services de gestion de patrimoine** »), conformément à la description ci-après, et vous acceptez de les recevoir. Deux niveaux de Services de gestion de patrimoine sont offerts : un conseiller attitré pour la clientèle Génération et une équipe-conseil commune pour la clientèle Advantage.

La description des Services de gestion de patrimoine ci-après est présentée à titre indicatif et n'est pas exhaustive. Les services particuliers de gestion de patrimoine que vous recevrez seront établis d'un commun accord entre vous et votre conseiller et pourraient être ajustés selon l'évolution de vos besoins et de vos objectifs.

1.1 Conseiller attitré (pour la clientèle Génération)

Ce niveau de Services de gestion de patrimoine est offert à la clientèle Génération et peut comprendre ce qui suit :

a) Intégration sur mesure : Un processus personnalisé d'intégration qui facilite la transition vers une relation professionnelle avec votre conseiller et qui comprend les étapes suivantes :

- collecter des renseignements complets, notamment sur votre situation financière, pour répondre à notre obligation de bien connaître notre clientèle;
- vous aider à mettre en place vos comptes et à transférer vos actifs;
- vous donner du soutien tout au long du processus de consolidation des actifs.

b) Planification financière : La remise d'un plan financier complet adapté à vos buts et objectifs et mis à jour une fois par année ou plus souvent en cas de changements importants dans votre situation financière ou personnelle. Ce processus comprend les étapes suivantes :

- déterminer et consigner vos objectifs financiers, votre profil de risque et vos objectifs de placement pour former la base d'une stratégie de placement adaptée à votre situation;

- vous présenter, puis appliquer un plan de mise en œuvre des placements que vous aurez accepté;
- élaborer et mettre en œuvre un plan pour assurer la vente ordonnée des actifs transférés en nature.

c) Gestion de la relation en continu :

- L'examen trimestriel de vos objectifs et de votre stratégie de placement pour nous assurer qu'ils correspondent toujours à vos objectifs généraux.
- De l'aide en continu lorsque vous aurez des questions ou des demandes concernant vos comptes Wealthsimple.

d) Rapports améliorés : Une communication régulière sur le rendement de vos comptes, y compris la performance globale de votre portefeuille, des présentations et des mises à jour sur les marchés.

1.2 Équipe-conseil commune (pour la clientèle Avantage)

Ce niveau de Services de gestion de patrimoine est offert à la clientèle Avantage et peut comprendre ce qui suit :

a) Intégration personnalisée : Un processus qui facilite la transition vers les Services de gestion de patrimoine et qui comprend une évaluation de votre situation financière, de vos objectifs généraux et de vos objectifs de placement.

b) Planification financière modulaire : Des séances axées sur les objectifs pour répondre aux besoins financiers que vous pourriez avoir à différents stades de votre vie.

c) Accès flexible : Une communication avec notre équipe-conseil par messagerie texte, par courriel ou par vidéoconférence sur rendez-vous et un engagement à répondre à vos besoins en une seule séance.

1.3 Résidents du Québec

Si vous êtes résident de la province de Québec, les services de planification financière décrits aux articles 1.1(b) et 1.2(b) sont fournis par WFPSI, une société affiliée de Wealthsimple dûment inscrite à titre de cabinet en planification financière auprès de l'Autorité des marchés financiers (numéro d'inscription 609975) en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (Québec). Tous les autres Services de gestion de patrimoine demeurent fournis par Wealthsimple. Vous consentez au partage de vos renseignements personnels et financiers entre Wealthsimple et WFPSI dans la mesure nécessaire à la prestation de ces services. Aucuns frais supplémentaires ne sont facturés pour les services de planification financière fournis par WFPSI. Les Frais énoncés à l'article 3 s'appliquent à l'ensemble des Services de gestion de patrimoine. Les modalités des présentes Modalités supplémentaires, notamment en ce qui concerne la responsabilité et la résiliation, s'appliquent aux services de planification financière fournis par WFPSI, *mutatis mutandis*.

2. Nature des conseils

Wealthsimple fournit des Services de gestion de patrimoine, mais ne garantit pas le rendement des placements. Elle ne peut être tenue responsable de la non-réalisation de vos objectifs de placement. Vous comprenez que les Services de gestion de patrimoine ne constituent pas des conseils fiscaux, juridiques ou comptables. La responsabilité de répondre à vos obligations fiscales et de produire vos déclarations de revenus n'incombe qu'à vous.

3. Frais

Les frais applicables aux Services de gestion de patrimoine (les « **Frais** ») sont énoncés dans le barème des frais des Services de gestion de patrimoine de Wealthsimple sur le site Web de Wealthsimple à l'adresse <https://www.wealthsimple.com/fr-ca/legal/fees/invest>. Ce barème remplace et annule le barème des frais pour les placements gérés mentionné dans la CGD, mais uniquement en ce qui concerne les frais de gestion des placements. Tous les frais sont assujettis aux taxes applicables.

Wealthsimple peut, à sa seule discrétion, renoncer aux Frais jusqu'à ce qu'elle ait terminé de recueillir et d'examiner les renseignements relatifs à la convenance, conformément à ses politiques et à ses procédures internes. Une fois cet examen terminé, les frais applicables indiqués dans le barème des frais des Services de gestion de patrimoine de Wealthsimple s'appliquent.

4. Responsabilités du client

En recevant les Services de gestion de patrimoine et en plus de vous acquitter des obligations énoncées à l'article 12 de la CGD, vous devez :

- fournir des informations financières exactes et complètes;
- informer rapidement Wealthsimple de tout changement important dans votre situation financière ou personnelle;
- examiner les rapports et recommandations et y répondre rapidement.
- reconnaître que dans le cadre de la prestation des Services de gestion de patrimoine, Wealthsimple peut se fier aux informations que vous lui avez fournies.

5. Résiliation

Les présentes Modalités supplémentaires restent en vigueur jusqu'à leur résiliation a) par l'une des parties moyennant un préavis écrit de trente (30) jours; b) par Wealthsimple si vous résiliez la CGD, auquel cas la résiliation prend effet à la date de résiliation de la CGD; ou c) par Wealthsimple si vous violez les présentes Modalités supplémentaires, auquel cas la résiliation prend effet immédiatement. Toute demande de résiliation doit être soumise à votre conseiller. Sauf indication contraire expresse, les Services de gestion de patrimoine décrits dans les présentes Modalités supplémentaires ne mettent pas fin, en soi, à la CGD. Les frais accumulés sont payables au prorata à la résiliation.

Pour être admissible aux Services de gestion de patrimoine, vous devez avoir un minimum de 1 000 000 \$ en actifs sous gestion à Wealthsimple. Si ce minimum n'est pas maintenu, Wealthsimple se réserve le droit de vous retirer du programme de Services de gestion de patrimoine et de résilier les présentes Modalités supplémentaires moyennant un préavis écrit de trente (30) jours.

6. Conflits d'intérêts

Diverses circonstances peuvent donner lieu à un conflit d'intérêts, notamment lorsque les intérêts de Wealthsimple ou de ses représentants ne cadrent pas avec ceux d'un client. La politique générale de Wealthsimple en matière de conflits d'intérêts est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.wealthsimple.com/fr-ca/legal/conflicts-of-interest-policy>.

Voici des exemples de conflits d'intérêts propres à la prestation de Services de gestion de patrimoine :

- Wealthsimple est incitée à encourager les clients à augmenter leurs actifs sous gestion, alors que ce n'est pas toujours dans leur intérêt.

- Les structures de rémunération des représentants peuvent créer un conflit entre les intérêts de Wealthsimple et ceux de sa clientèle.

7. Attestation

En acceptant les présentes Modalités supplémentaires, vous reconnaissez les avoir lues et comprises, avoir eu la possibilité de consulter un professionnel indépendant et accepter de vous y conformer.

Wealthsimple Investments Inc.

Discretionary Management Agreement for Managed Accounts

The discretionary management agreement (the "Agreement") is entered into by and between the undersigned client(s) (the "Client" or "you") and Wealthsimple Investments Inc. (the "Firm", "Wealthsimple" or "we"), on the terms and conditions detailed below. Together with your Client Account Agreement, and any other documents and/or additional terms expressly incorporated by reference, this Agreement governs your access to and use of managed accounts that you open with Wealthsimple.

1. Appointment. You hereby appoint Wealthsimple as portfolio manager of your assets held in each of the managed accounts that you open with the Firm during the term of this Agreement (each an "Account" and collectively the "Accounts"), with full power to supervise and direct the investment of the assets in the Accounts ("Account Assets") as provided for herein and as we deem suitable for the Account based on your financial goals for the Account and the information you provide to us (the "Account Investment Profile"). You acknowledge that all investment actions taken by Wealthsimple pursuant to this Agreement are binding. You acknowledge that the services provided by Wealthsimple are for the portfolio management of assets in the Accounts and that Wealthsimple is not providing tax, legal, or accounting advice.
2. Powers of the Firm. Pursuant to the terms of this Agreement, including the Investment Policy Disclosure set out in Schedule B, Wealthsimple has full discretionary investment management power and authority to make and implement investment decisions in the Account that are consistent with the investment objectives, risk tolerance and other criteria applicable to your Account Investment Profile, without requiring your prior consent for each separate transaction. This includes the authority for Wealthsimple to exercise the following powers on behalf of each Account:
 - a. to make all investment decisions in respect of the Account Assets and to otherwise manage the Account Assets and invest or reinvest any money or assets at any time, in any market, using any dealer, held in or for an Account in such securities or other investments as Wealthsimple may in its sole discretion determine;
 - b. to buy, sell and otherwise trade in securities;
 - c. to buy or sell securities denominated in foreign currencies or conduct foreign exchange transactions on behalf of an Account or to enter into such transactions with counter parties;
 - d. to invest portions of the Account Assets in cash or cash equivalents as determined by Wealthsimple to be in the best interests of an Account;
 - d.1 (A) to make capital commitments to, and invest in securities of, pooled investment

vehicles (including, without limitation, venture capital, hybrid and growth equity funds, private credit funds and similar investment vehicles) (collectively, "Private Investment Vehicles") on behalf of the Client and an Account, (B) to complete any subscription or other documentation as may be required in connection with any such investment in a Private Investment Vehicle, and (C) to set aside and reserve Account Assets as may be required from time to time to discharge the Client's and/or Account's obligations in respect of any such investment in a Private Investment Vehicle, including any capital calls made in such Private Investment Vehicle;

- e. to assist such applications and sign such documentation as may be necessary or desirable to be made on behalf of an Account with any regulatory authority;
- f. to retain third parties, which may include affiliates of Wealthsimple, to perform any of the duties or obligations of Wealthsimple under this Agreement. Wealthsimple is not responsible or liable for the acts or omissions of those parties provided that Wealthsimple met the Standard of Care (as defined in Section 3 of this Agreement) in selecting the above or any other service provider;
- g. to act as power of attorney with full power and discretion to take such action as may be required of a security holder, or which such security holder is legally entitled to take, relating to each security held in an Account, including exchange traded funds that Wealthsimple chooses to invest in on behalf of the Client and exercising any voting rights in respect of such security. In accordance with Wealthsimple's policies (A) Wealthsimple will refrain from exercising any voting rights of Legacy Assets (as defined below) by default, and (B) the discretion to exercise voting rights of all exchange traded funds shall be held by the respective exchange traded fund manager(s); and
- h. to do all such acts, take all such proceedings and exercise all such rights and privileges, although not specifically mentioned herein, as may be determined by Wealthsimple to be necessary, desirable or appropriate to discharge its duties under this agreement.

3. Additional Wealth Management Services.

- a. If you elect to receive Wealth Management Services as described in Schedule C (the "Additional Terms"), such Additional Terms supplement this Agreement. In the event of any inconsistency between these Additional Terms and this Agreement, the Additional Terms shall prevail solely with respect to the Wealth Management Services and the fees applicable thereto.
- b. You may accept or acknowledge your participation in the Wealth Management Services through our website, the mobile application, by email, by telephone, or through other communications with your advisor, and such acceptance shall constitute your agreement to the Additional Terms. Unless you have provided such acceptance or acknowledgement, the

Wealth Management Services and the Additional Terms shall not apply.

4. Standard of Care. In carrying out its duties and responsibilities under this Agreement, Wealthsimple will exercise its powers and duties honestly, in good faith and in the best interest of each of the Accounts, and will exercise the degree of care, diligence and skill that a reasonably prudent portfolio manager would exercise in the circumstances (the "Standard of Care").
5. Indemnity and Limitation of Liability. You hereby agree to hold Wealthsimple, its directors, officers, shareholders, employees and agents harmless and to release such parties from any and all damages, actions, causes of action, debits, charges, expenses, or other losses arising out of the operation of the Accounts, except for any losses, costs or damage arising out of or in connection with Wealthsimple's breach of the Standard of Care and you further agree to indemnify such parties and hold them harmless for all damages, actions, causes of actions, causes of action, debits, charges, expenses, or other losses arising out of or in connection with your illegal or fraudulent use of the Accounts. Neither Wealthsimple, its directors, officers, shareholders, employees and agents will have any liability arising during the term of this Agreement for any claims for direct damages to you for errors or omissions that occur in the course of, arise from, or which are related to, transactions by us for your Account, unless such errors or omissions are caused by the failure of Wealthsimple to meet the Standard of Care. Neither the Firm, its directors, officers, shareholders, employees and agents will have any liability to you in any circumstances for any indirect, consequential, special or punitive damages. You acknowledge that your investment objectives, stated in the Account Investment Profile, are to be considered only as goals, and while Wealthsimple will invest Account Assets only in those securities which, in its judgment, are suitable for an Account considering (among other things) such objectives, the Firm does not guarantee the results of any investment and will not be responsible in the event that some or all of such investment objectives are not realized. Disclosure regarding investment risk is described in the Investment Risk Disclosure section of Wealthsimple's website which is available here: <https://www.wealthsimple.com/en-ca/legal/disclosure>. You acknowledge that you have read and understand such disclosure. If the Account Assets are only a portion of your total assets, we will not be responsible for (a) any of your assets outside of the Account Assets; or (b) diversifying all of your assets.
6. Force Majeure. In the event of any failure, interruption or delay in the performance of Wealthsimple's obligations under this Agreement resulting from acts, events or circumstances not reasonably within our control, Wealthsimple will have no liability for any loss or change in the value of the assets in the Account or any opportunity lost incurred as a result of the failure, interruption or delay. This includes but is not limited to acts or regulations of any governmental bodies or authorities or securities exchanges, a custodian refusing to act on Wealthsimple's instructions or the breakdown, failure or malfunction of any telecommunications or computer service or data provider or other outsourced services, except for Wealthsimple's own systems.
7. Client Instructions. Wealthsimple is entitled to act on any instructions reasonably believed to be

from you or your authorized representative. Instructions may be given through (a) electronic communication, including but not limited to email; (b) telephone, including but not limited to voicemail; and (c) in person, directly to a representative of Wealthsimple. Instructions provided must contain accurate, complete and non-conflicting instruction such that Wealthsimple may be able to rely on such instruction to the exclusion of all other documents or sources. You acknowledge that instructions provided by methods electronic communication and telephone will not be executed until Wealthsimple is able to take all reasonable steps to confirm that the instructions originated by you or your authorized representative. You also acknowledge that Wealthsimple will not be responsible for any losses or loss of opportunity due to any delays arising from the actions described above. You further acknowledge that Wealthsimple shall not be responsible for transactions made at your instruction where Wealthsimple has indicated as not advisable and/or not suitable for you. Wealthsimple, at its sole and unfettered discretion, may refuse to act on a transaction instruction given by you or your authorized representative.

8. Custody. Unless otherwise agreed upon or disclosed to you, the Firm or its duly appointed agents will act as securities broker and custodian and will hold, control and administer all Account Assets. Notwithstanding the foregoing, investments in securities of Private Investment Vehicles may only be recorded on the books of such Private Investment Vehicle, or the transfer agent of the Private Investment Vehicle, either in the name of the Client or in the name of the Firm on behalf of the Client.
9. Provisions Applicable to Group Plans. If you opened the Account as a participant in a group retirement savings plan, group tax-free savings account or other employer-sponsored plan (a "Plan") you acknowledge that the provisions of this section form part of and are incorporated into the Agreement. If there is a discrepancy between this section and another section of the Agreement, this section shall govern.
 - a. You acknowledge that Canadian Western Trust Company (the "Trustee") is the trustee of the Plan sponsored by your employer (the "Plan Sponsor") and that the Firm acts as agent for the Trustee. You will complete such documentation as may be required by the Trustee, the Plan Sponsor or the Firm in order to give effect to the Plan.
 - b. You agree to provide such additional documentation as the Firm, the Trustee, or the Plan Sponsor may request from time to time.
 - c. You, or your spouse or common-law partner, hereby agree and consent to the disclosure of information, including personal information, by the Firm and the Trustee to the Plan Sponsor as necessary for the purposes of administering the Plan, including administering payroll deductions, confirming continued eligibility to participate in the Plan, or any other purpose required or permitted by law.
 - d. So long as you are employed by the Plan Sponsor, no withdrawal or transfer may be made from the Plan Account, except as permitted by the Plan Sponsor.

- e. If the Plan Sponsor terminates or discontinues the sponsorship in the Plan or, if, under the rules established by the Plan Sponsor in connection with this sponsorship, you and/or your spouse or common-law partner may no longer participate in the Plan: (i) the Firm will cease to accept any further contributions to the Plan, and (ii) you and/or your spouse or common-law partner must promptly provide the Firm with instructions with respect to the Plan Account. If you and/or your spouse or common-law partner do not provide such instructions to the Firm, the Firm has the discretion, but not the obligation, to deem the instructions to be to transfer the Account Assets or, to the extent that transfer is not feasible, to liquidate the investments in the Plan Account and transfer the resulting cash, to an individual Account operated and managed by the Firm. You appoint Wealthsimple to act as your attorney to execute documents and make elections as necessary to effect such transfer. To the extent that cash is transferred, it may be reinvested in a default investment option. Neither the Trustee nor the Firm shall be liable for any potential loss.

10. Fees.

- a. Charges, rates and fees with respect to each Account (the “Fees”) are outlined in the Wealthsimple Investments Inc. Managed Investing Fee Schedule, as amended from time to time (“Managed Investing Fee Schedule”). The Managed Investing Fee Schedule is available on Wealthsimple’s website at: <https://www.wealthsimple.com/en-ca/legal/fees/invest>. Wealthsimple is hereby authorized to collect any Fees provided for in this section directly from the applicable Account Assets. Additionally, Wealthsimple may sell such Account Assets as are required to pay such Fees. Wealthsimple may amend the Managed Investing Fee Schedule, in its sole discretion, however, Wealthsimple will provide sixty (60) days prior written notice to you in the event that happens.
- b. For Clients who have elected to receive Wealth Management Services pursuant to section 3, the applicable Fees are outlined in the Wealthsimple Wealth Management Services Fee Schedule, which is also available on Wealthsimple’s website at: <https://www.wealthsimple.com/en-ca/legal/fees/invest>, which replaces and supersedes the Managed Investing Fee Schedule with respect to the investment management fees.

11. Conflicts of Interest and Consent. A conflict of interest generally may arise where: (i) Wealthsimple or a representative have separate business or personal interests that differ from a client’s interest; (ii) Wealthsimple or a representative may be influenced to put their own interests ahead of a client’s interest; (iii) monetary or non-monetary benefits or disadvantages to Wealthsimple or a representative might compromise a reasonable client’s trust; and (iv) there are differing interests amongst clients, resulting in preferential treatment for some in the operation and management of their Account and execution of trades. Generally, a conflict of interest is material if the conflict may be reasonably expected to influence either your decisions as a Client in the circumstances or Wealthsimple or its representatives’ decisions in the circumstances.

Disclosure regarding conflicts of interest is described in the Conflicts of Interest section of Wealthsimple's website which is available here: <https://www.wealthsimple.com/en-ca/legal/conflicts-of-interest-policy>.

12. Mutual Representations. Each party to this Agreement represents and warrants that it is duly authorized and empowered to execute, deliver and perform this Agreement and this Agreement is a valid and binding obligation enforceable in accordance with its terms.
13. Representations, Warranties, Acknowledgements and Covenants of the Client.
 - a. You confirm that the information you provide to us is true, accurate and complete and you agree to notify us promptly of any information that may result in a change to any Account Investment Profile, including without limitation, changes to your risk tolerance, the time horizon for your investments, your financial circumstances, or to your personal circumstances. Furthermore, you will promptly update your information upon request. Until you advise Wealthsimple of any changes to your information, you acknowledge that Wealthsimple may conduct operations in reliance on the existing information we have about you. You acknowledge that Wealthsimple will be relying on the information you provide to us, and you acknowledge that each Account Investment Profile will be used in assessing the suitability of the trades made by Wealthsimple on behalf of the applicable Account. You may view your Account Investment Profile by logging into the Portal (as defined below).
 - b. You will inform Wealthsimple at the time of entering into this Agreement and at any time where your situation changes of (i) any legal or contractual restrictions on your trading in securities, generally or specifically, including due to regulatory, employment or any other reason, and (ii) all issuers of securities of which you are an "insider" as defined under applicable securities laws. You agree that you will not deposit any funds in the Account until you have informed us of any restrictions pursuant to the previous sentence.
 - An "insider" includes (i) every director or senior officer of a reporting issuer, (ii) every director or senior officer of a company that is itself an insider or subsidiary of a reporting issuer, (iii) any person or company who beneficially owns, directly or indirectly, voting securities of a reporting issuer or who exercises control or direction over voting securities of a reporting issuer or a combination of both carrying more than 10 percent of the voting rights attached to all voting securities held by the person or company as underwriter in the course of a distribution.
 - c. The portfolio management services provided by Wealthsimple are for Canadian residents only. You will promptly inform us of any change in your residency, even if temporary. You acknowledge that there may be restrictions on our ability to manage the Account Assets if you are outside Canada, which may result in a suspension of our services. You also acknowledge that Wealthsimple will not be responsible for any losses or loss of opportunity

due to such suspension.

- d. You will be responsible for all tax returns, filings and reports on any transactions undertaken pursuant to this Agreement and for the payment of all unpaid capital calls, taxes, levies, duties or other liability or payment arising out of, or in connection with, the securities held in the Account. In the event Wealthsimple is under any obligation to pay any of the above, it may do so using Account Assets.
- e. Wealthsimple may perform tax-loss harvesting for a select group of clients. In the event that we provide that service to you, you acknowledge the risks associated with tax-loss harvesting. For context, tax-loss harvesting is a technique used to improve returns by delaying realization of capital gains. It harvests previously unrecognized investment losses to offset taxes due on other gains and income. A client can reinvest these tax savings to grow the value of their portfolio. In general, tax-loss harvesting is most appropriate for high-net-worth clients who currently have a relatively high marginal income tax rate and are not expected to transition to a higher tax rate in later years. **A high tax rate in later years may be associated with adverse tax consequences, since tax-loss harvesting may have the effect of shifting capital gains to future years.**
- f. You agree that you will abide by all present and future applicable anti-money laundering and anti-terrorist financing laws, regulations and related securities commissions or regulators' rules and governmental guidance, including, but not limited to the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act* (the "AML Rules"). You further agree that you will, upon request, provide to Wealthsimple any documents and information that we may require to comply with the requirements of the AML Rules.
- g. If you utilize borrowing for the purpose of making a deposit or a contribution to an Account, you will notify Wealthsimple so that we may provide advice with respect to the potential impact that such borrowing may have on your assets. You acknowledge that using borrowed money to finance a deposit or contribution into an Account that will be used to purchase securities involves greater risk than a purchase using cash resources only. If you borrow money to make a deposit or contribution to an Account, it is your responsibility to repay the loan and pay interest as required by its terms, which remains the same even if the value of the Account declines.
- h. You agree to provide such additional documentation that Wealthsimple may request from time to time.
- i. You agree to be solely responsible for the confidentiality and security of your Wealthsimple login information, including names, account numbers, and passwords. You agree not to disclose your passwords to any person and keep them secure to the best of your ability. You further agree that you are responsible for all instructions entered through and under your login names, passwords, and account numbers, and any instructions

received by us. You acknowledge that your passwords are unique to you and that we do not have access to them. You also acknowledge that we are not responsible for unauthorized access to accounts online or losses that occur as a result of you voluntarily disclosing login names, account numbers or passwords, or the careless or improper handling, storing or disclosure by you of this information. In the event of loss, theft, misuse or the act of compromising your login names, account numbers or passwords, you must notify Wealthsimple as soon as reasonably possible.

j. You also agree not to use Wealthsimple's services, its investment recommendations and other confidential information that you may receive from Wealthsimple for any purpose other than managing the Account, including, but not limited to, developing a service that competes with Wealthsimple's services.

k. You agree not to engage in any inappropriate behaviour, which includes but is not limited to harassment, discrimination, abuse and threats, when dealing with Wealthsimple or its employees.

l. You agree to promptly notify Wealthsimple in writing if any of your information changes.

14. Legacy Assets. You acknowledge and agree that Wealthsimple will not be liable for the actions of any previous investment advisor, portfolio manager, broker, custodian or entity which makes investment decisions concerning Account Assets whose management Wealthsimple assumes or is in the process of assuming ("Legacy Assets"). You acknowledge that Wealthsimple will not be held accountable for any losses, costs (including but not limited to deferred sales charges and account closing fees) or forgone gains or benefits as a result of the sale or disposition or any other transaction of such securities incurred a) before the assumption of the Legacy Assets; or b) after the assumption of the Legacy Assets if Wealthsimple has made all reasonable efforts to divest the Legacy Assets in accordance with the Account Investment Profile.
15. Withholding Tax. You acknowledge that Wealthsimple may be required to withhold taxes in accordance with applicable tax legislation of Canada or other jurisdictions and remit such withholdings to the relevant taxing authority, in respect of amounts due to or payable by you. In addition, taxes may be withheld by an issuer or its agents in respect of payments due to you in accordance with the laws of Canada or any other country having jurisdiction.
16. Electronic Delivery of Information. Any alerts, notices or communication relating to your Account sent to you by Wealthsimple including transaction statements, valuation reports, or other summary reports (including Account performance) on the Accounts; reports or investment commentary as Wealthsimple may choose to provide; or regulatory related communications (the "Account Information") will be provided electronically to you through the online portal (the "Portal") on the "My Documents" webpage. Account Information will be deemed to be delivered to you for your Wealthsimple Account via the Portal, whether or not you elect to open the documents. It is your responsibility to visit the Portal on a regular basis (at least monthly) to read Account Information.

Wealthsimple may, in its discretion, send a notice to your email account advising you that Account Information about your Wealthsimple Account is available in the Portal. You confirm that you have the technical resources (computer, mobile device, software and any other equipment) needed to receive and read materials sent by us to the e-mail address indicated in the application form or posted on the mobile application. It is your responsibility to ensure the email account remains operational and you will immediately inform us of any changes to your email address. You may also opt for email notifications. Every confirmation, statement or other communication sent by Wealthsimple to you will be deemed to have been acknowledged as correct, approved and consented to by you unless Wealthsimple receives written notice to the contrary within fifteen (15) days after it is sent to you. If you wish, you may receive a paper copy of any documents delivered electronically for a fee if you contact Wealthsimple at: 400-80 Spadina Avenue, Toronto, ON M5V 2J4. Wealthsimple reserves the right to charge you for delivery of documents by means other than electronic.

17. Account statements. You will receive account statements from Wealthsimple on a monthly basis in the Portal. Your account statement details all account activity including purchases and sales of securities, contributions and withdrawals, dividends, interest earned and paid, transfers, and any other transactions that occurred in your account over the previous month.
18. Investment Benchmarks. We may provide you with performance benchmark information. Such benchmarks, which show the performance over time of a select group of securities, are used to allow you to assess the performance of your investments by comparing them to an investment performance benchmark.
19. Confidentiality and Use of Information. Wealthsimple may collect, use and disclose Client information, including personal information, as it deems necessary or advisable in its discretion (i) to discharge Wealthsimple's obligations under anti-money laundering regulations, (ii) to perform a suitability assessment of you in compliance with applicable securities laws, (iii) to perform its obligations pursuant to this Agreement and the Plan (if applicable), (iv) for any other purpose required or permitted by law, or (v) as otherwise disclosed to you with your consent. This includes, but is not limited to, sharing Client information with third parties as necessary to provide services to you. All personal information collected by Wealthsimple will be treated in accordance with Wealthsimple's Privacy Policy, which is described in the Privacy Policy section of Wealthsimple's website, available here: <https://www.wealthsimple.com/en-ca/legal/privacy>.
20. Trusted Contact person and Temporary Holds (for individuals only).
 - a. You may provide Wealthsimple with the name and contact information for a person whom you consider to be trustworthy and is familiar with your personal circumstances ("Trusted Contact Person"). You agree that Wealthsimple may contact your Trusted Contact Person to protect your financial interests when Wealthsimple has reasonable grounds to be concerned about your personal or financial well-being. This includes concerns about your mental capacity, concerns that you may be the victim of fraud, exploitation or financial abuse or if Wealthsimple

needs help locating you or your legal representative. Wealthsimple has the option to contact the Trusted Contact Person, but Wealthsimple is not obligated to do so. If Wealthsimple contacts the Trusted Contact Person, Wealthsimple will disclose personal and confidential information about you and your account only as we consider necessary or helpful to secure assistance for you or to protect you from fraud, exploitation or financial abuse regarding your account.

- b. You agree to notify Wealthsimple immediately of any change in the contact information of your Trusted Contact Person. You may change your Trusted Contact Person at any time by updating your Trusted Contact Person information. Wealthsimple will rely on the most recent Trusted Contact Person information received from you. Wealthsimple has no obligation to confirm this information.
- c. You acknowledge that Wealthsimple may place a temporary hold on your account or a particular transaction if Wealthsimple suspects that you are being financially exploited or if Wealthsimple has concerns about your mental capacity to make decisions involving financial matters. Wealthsimple will notify you of such temporary hold, and will notify you again within thirty (30) days of placing the temporary hold and within every subsequent thirty (30) days until the temporary hold is revoked. Wealthsimple may also contact your Trusted Contact Person and/or your legal representative(s) to discuss the circumstances around placing or lifting a temporary hold and you consent to Wealthsimple seeking additional information from your Trusted Contact Person and/or your legal representative(s) in respect of your capacity and any circumstances that have led or may lead to a temporary hold. Wealthsimple may consider whether temporary holds should be placed on other accounts that you have with Wealthsimple and may share any information with its affiliates.

- 21. Jurisdiction. This Agreement is entered into in accordance with and shall be governed by the laws of the Province of Ontario and the federal laws of Canada applicable therein. Wealthsimple's head office is located in Ontario.
- 22. Dispute Resolution. In the event of an issue, concern, or complaint that you may have, please be advised that you have access to independent dispute resolution and/or mediation services. The complaints resolution process is described in the File a Complaint section of Wealthsimple's website, available here: <https://www.wealthsimple.com/en-ca/legal/file-complaint>.
- 23. Elimination or Reduction of Indebtedness. If you fail to pay any indebtedness in any Account, Wealthsimple may, in addition to any other right or remedy, and without advertisement or notice to you or others and without prior tender, demand or call of any kind to you: (a) apply monies held to your credit in any Account held with Wealthsimple or any account held with an affiliate to eliminate or reduce indebtedness; (b) sell, contract to sell or otherwise dispose of any or all of the securities or other property held in your Account(s) with Wealthsimple or any accounts held with an affiliate and apply the net proceeds to eliminate or reduce your indebtedness; and/or (c) cancel or modify any outstanding orders. For the avoidance of doubt, Wealthsimple is authorized to dispose of any

cryptocurrencies held in any account with Wealthsimple pursuant to “Crypto Contracts” between you and Wealthsimple and to apply the net proceeds to eliminate or reduce your indebtedness.

24. Assignment and Amendment. This Agreement shall not be assignable by you without prior, express written consent of Wealthsimple. This agreement shall be assignable by Wealthsimple with thirty (30) days’ written notice to you. Wealthsimple may unilaterally amend this Agreement at any time without prior notice to the Client, unless the changes are material, in which case Wealthsimple will provide sixty (60) days’ notice to the Client prior to implementing such changes.
25. Severability. In the event any provision of this Agreement is adjudicated to be void, illegal, invalid, or unenforceable, the remaining terms and provisions of this Agreement shall not be affected thereby, and each of such remaining terms and provisions shall be valid and enforceable to the fullest extent permitted by law.
26. Term and Termination. This Agreement shall remain in force until terminated by either party upon thirty (30) days’ written notice to the other party. Notice of termination by you must be made by submitting a request at <https://www.wealthsimple.com/en-ca/contact>. Wealthsimple may immediately terminate upon breach of this Agreement by you. All applicable Fees will be assessed and payable on a pro-rata basis. Notwithstanding any other provision of this Agreement, (a) Sections 5, 10, 15, 16, 19 and 21 shall survive the termination of this Agreement, and (b) to the extent that one or more Account(s) have an investment(s) in Private Investment Vehicle(s), unless otherwise agreed by Wealthsimple, the Agreement may not be terminated in respect of such Account(s) until such time that any applicable Private Investment Vehicle(s) have been fully redeemed and/or disposed of in accordance with the terms of such investment.
27. Enurement and Estate. This Agreement shall enure to the benefit of and be binding upon the parties hereto and their respective successors and permitted assigns including heirs, executor and administrators of the Client. In the event of the death, disability or physical or mental incompetence of a Client, there will be no automatic termination or change to the terms of this Agreement.
28. Language. It is the express wish of the parties that this Agreement and any related documents be drawn and executed in English. Les parties conviennent que la présente convention et tous les documents s’y rattachant soient rédigés et signés en anglais.
29. Client Acknowledgement. You hereby acknowledge having read and understood the terms of this Agreement and having had an opportunity to seek tax, legal and other professional advice hereby consent to the terms of this Agreement.

Schedule A

Wealthsimple Investments Inc. Relationship Disclosure for Managed Accounts

Please review the information provided in this Relationship Disclosure document. It contains important details about the products and services we offer, the features of your account(s) and how it/they operate(s), and our responsibilities to you. Should there be material changes impacting this Relationship Disclosure information, we will let you know.

If you have a question, contact our [Client Success team](#).

About Us

Wealthsimple Investments Inc. (Wealthsimple) is a member of the Canadian Investment Regulatory Organization (CIRO) and the Canadian Investor Protection Fund (CIPF). Wealthsimple is an investment dealer registered in each province and territory of Canada. Wealthsimple provides discretionary investment advisory services through its managed account offering (Managed Accounts).

Services

If you have a Managed Account, this means that Wealthsimple makes investment decisions on your behalf with respect to this account. We provide these services through our mobile application and website. As the portfolio manager of your Managed Account, we have a duty to act in your best interest and not put our interest ahead of yours. However, it is important to note that the way we make money could create some conflict with your interests, see “Conflicts of Interest” below.

Products

Wealthsimple constructs portfolios for clients using exchange-traded funds (“ETFs”), individual equity securities and securities of venture capital, hybrid and growth equity funds, private credit funds and other similar investment vehicles (collectively, “Private Investment Vehicles”). Each of our portfolios is individually tailored, and except with respect to Private Investment Vehicles, follows a primarily passive investment strategy. We use technology to monitor and rebalance portfolios to ensure that they track your desired strategy.

Know Your Client and Suitability Assessments

When you open a Managed Account, we will ask to provide information that will give us details making up your account investor profile. This is known as “know your client” (KYC) information. We will assess this information and determine a portfolio that is suitable for you. In order to conduct suitability assessments for your Managed Accounts, we need to understand, among other things, your personal and financial situation, investment needs and objectives, investment time horizon, risk profile (risk capacity and risk tolerance) and investment knowledge and experience. These can only be assessed by collecting from you accurate information about your personal and financial circumstances, including your marital status, age, occupation, income and net worth, and number of dependents. This is known as KYC, and defines your investor profile. Your account investor profile is account-specific and defines what you want to achieve from your Managed Account.

That is why keeping your KYC information (including investment goals, investment knowledge, current financial situation, risk profile, and time horizon) up to date and accurate is very important. Please contact us as soon as possible to update your information when you have had a material change in your circumstances.

Your risk profile is a reflection of both risk tolerance and risk capacity. Risk tolerance represents the amount of risk you are willing to take. Risk capacity represents your ability to endure potential financial loss based on your personal and financial circumstances.

Your client account application incorporates all of your personal and financial information which you have provided to us. You will be provided with a copy of your client account application at the time of account opening. During the online onboarding process, your account investor profile will be determined based on the KYC information you provide. There will be an account investor profile for each of your Managed Accounts. Based on your account investor profile, we will recommend the portfolio that we determine is suitable for you. You may view your account investment profile by logging into our website or mobile application.

Wealthsimple will determine that any investment action it takes or decides on for you is suitable for your Managed Account based on your account investment profile and puts your interests first, including when:

- securities are received into or delivered out of your account, by way of deposit, withdrawal or transfer,
- we become aware of a change in your KYC information that could result in a security or your account no longer being suitable for you, or
- we become aware of a change in a security in your account that could result in the security or account no longer being suitable for you.

Wealthsimple does not necessarily assess the suitability of the investment in your account(s) in the absence of the triggering events noted above. For example, the occurrence of a significant market fluctuation would not generally trigger a suitability assessment. We will review your KYC information and the suitability of the investments held in your account at least annually.

Fee Schedule

Wealthsimple charges fees regardless of the returns on your investment accounts. These fees are deducted from your account on a monthly basis, and therefore reduce the returns on your investments over time. For that reason, please take the time to understand what fees you are paying. Visit <https://www.wealthsimple.com/en-ca/legal/fees/invest> for the most recent fee schedule.

Investment Management Fees

Wealthsimple calculates the fees on your investment portfolios on a daily basis by dividing the annual fee by 365 days and applying it to the closing market value of your portfolio on that day. These daily portions are added together and charged to your account monthly. In short, our fee is quoted annually, calculated daily, and applied monthly, in arrears. Since the fee is charged on the value of your account, these fees are called “asset-based.” Our fee covers more than a typical asset-based advisory fee; it includes portfolio management costs, trading costs (other than Management Expense Ratio (MER) fees, administrative fees and foreign exchange fees, as described below), custodial costs and operational costs. We choose to offer this fee program because of the convenience, transparency and consistency to all of our clients. **Note that**

asset-based fees mean that the more assets you have in your account, the more you will pay in fees, and therefore, we have an incentive to encourage you to increase the assets in your account.

Management Expense Ratio Fees (MER) Charged by Third Parties

Depending on the nature of the securities or products purchased or sold in your investment account, you may pay other fees or expenses to third parties. For portfolios invested in ETFs or Private Investment Vehicles, issuers of the ETFs or Private Investment Vehicles may have embedded expenses and other fees, including those relating to management, brokerage, legal, accounting, or custody. Similarly, for portfolios invested in Private Investment Vehicles which themselves invest in other fund investments, all fees, expenses, and amounts that are allocated to the Private Investment Vehicle as a direct or indirect investor in underlying fund investments, including investment management and performance fees charged by their respective investment managers, are borne directly or indirectly by the Private Investment Vehicles. Such fees, expenses and amounts are set out in the relevant constating documents and/or offering documents of the underlying fund investments. The MER fee is charged by the underlying fund companies in your portfolio. The range of MER fees across our portfolios, which may vary from time to time, is available on our website [here](#). Since it is not charged by Wealthsimple, it will not be deducted directly from your Wealthsimple account but will be an adjustment to the prices of the ETFs in your portfolio. We attempt to negotiate MER fee rebates with third-party investment fund managers in respect of non-Wealthsimple ETFs, and when successful, we share the benefit of such rebates with you by adjusting the price of the applicable ETFs. When your portfolio is invested in Wealthsimple ETFs, Wealthsimple will benefit by receiving a portion of the MER fees for those ETFs.

Currency Conversion Fees

You are charged a forty (40) basis point (0.4%) currency conversion fee on the applicable corporate exchange rate where we need to buy or sell foreign currency to trade securities in your account and/or for any deposits, transfers or withdrawals involving currency conversion in your account.

Conflicts of Interest

Please refer to Wealthsimple's [Conflicts of Interest Disclosure](#).

Here is an example to help demonstrate a potential conflict of interest:

Wealthsimple makes money when you have more assets in your account which means we are incentivized to encourage you to add assets to your account. In certain situations, and at certain times, it may be better for you not to add more assets to your account. This would create a potential conflict of interest between advising you to grow your account versus a strategy less profitable for Wealthsimple.

In addition, we attempt to negotiate MER fee rebates with third-party investment fund managers in respect of non-Wealthsimple ETFs, and when successful, we share the benefit of such rebates with you by adjusting the price of the applicable ETFs. When your portfolio is invested in Wealthsimple ETFs, such as those found in an SRI portfolio, Wealthsimple will benefit by receiving a portion of the MER fees for those ETFs. However, it is our policy to select the ETFs that are better suited for our clients notwithstanding any rebates granted in respect of certain ETFs.

Rest assured, we take measures to ensure that your interests are considered ahead of ours, and we leverage technology and policies to minimize potential conflicts of interest.

It is important to understand, however, that Wealthsimple performs portfolio management services for various accounts other than your accounts. The services are not exclusive, and, subject to Wealthsimple's disclosure regarding allocation of investment opportunities described in the Conflicts of Interest Disclosure, Wealthsimple or any affiliate is not prevented from providing similar services to other clients (whether or not their investment objectives and policies are similar to yours) or from engaging in other activities. Wealthsimple may give advice and take action concerning its other clients, which may be the same as, similar to or different from the advice given, or the timing and nature of action taken, concerning the accounts.

Wealthsimple is not obligated to purchase or sell for you any security or other property which Wealthsimple purchases or sells for any other account if, in the sole discretion of Wealthsimple, such transaction appears unsuitable, impractical or for any reason undesirable for the accounts.

Our representatives are compensated through cash and non-cash compensation including salary, bonus and stock options. For some representatives, the bonus compensation is tied to the revenue we earn from the representative's advisory services and recommendations and/or to the additional assets they bring to Wealthsimple. It is important to note that this can create a conflict of interest between growing the firm's business and providing you with the most appropriate advice, but we are required to act in your best interest, and we leverage technology and our policies to honour our commitment.

Our Reporting to You

Account Statements

We will provide you with monthly account statements that are available electronically. You will not receive a trade confirmation for trades executed in your account because we are responsible for each decision to buy or sell your investments.

Annual Performance Report

On an annual basis, Wealthsimple will provide a performance report which will include account percentage return information. This report details how the investments in your account have performed in the last calendar year.

Investment Benchmarks

Investment benchmarks generally provide a broad measure of the return generated by specific asset classes over a given period. An Investment Benchmark can be used as a standard against which the performance of a security or investment portfolio can be measured. The most common form of investment benchmark is an index such as a stock or bond index. Some common broad-based market benchmarks include the S&P/TSX Composite Index, FTSE TMX Canada Universe Bond, and the S&P 500 Index.

Measuring the return of your portfolio against appropriate benchmarks can be an effective way of assessing the relative performance of your investments. However, when selecting a benchmark, you should carefully consider a benchmark that reflects your investments.

Trusted Contact Persons (applicable to individuals only)

You may provide Wealthsimple with the name and contact information for a person whom you consider to be trustworthy and is familiar with your personal circumstances (Trusted Contact Person). You agree that Wealthsimple may contact your Trusted Contact Person to protect your financial interests when Wealthsimple has reasonable grounds to be concerned about your personal or financial well-being. This includes concerns about your mental capacity, concerns that you may be the victim of fraud, exploitation or financial abuse or if Wealthsimple needs help locating you or your legal representative. Wealthsimple has the option to contact the Trusted Contact Person, but Wealthsimple is not obligated to do so. If Wealthsimple contacts the Trusted Contact Person, Wealthsimple will disclose personal and confidential information about you and your account(s) only as Wealthsimple considers necessary or helpful to secure assistance for you or to protect you from fraud, exploitation or financial abuse regarding your account(s).

You agree to notify Wealthsimple immediately of any change in the contact information of your Trusted Contact Person. You may change your Trusted Contact Person at any time by updating your Trusted Contact Person information. Wealthsimple will rely on the most recent Trusted Contact Person information received from you. Wealthsimple has no obligation to confirm this information.

Wealthsimple may place a temporary hold on your account(s) or a particular transaction if Wealthsimple suspects that you are being financially exploited or if Wealthsimple has concerns about your mental capacity to make decisions involving financial matters. Wealthsimple will notify you of such temporary hold, and will notify you again within 30 days of placing the temporary hold and within every subsequent 30 days until the temporary hold is revoked. Wealthsimple may also contact your Trusted Contact Person and/or your legal representative(s) to discuss the circumstances around placing or lifting a temporary hold and you consent to Wealthsimple seeking additional information from your Trusted Contact Person and/or your legal representative(s) in respect of your capacity and any circumstances that have led or may lead to a temporary hold. Wealthsimple may consider whether temporary holds should be placed on other account(s) that you have with Wealthsimple and may share any information with its affiliates.

Other Helpful Information

We look forward to serving you. Our focus is on establishing open communication to build and maintain a strong relationship. Yet we know that misunderstandings and mistakes may occur. If you have a complaint, please let us know. See [Wealthsimple's complaint process here](#).

Documents provided to you at the time of account opening.

We have provided you with copies of the following documents for your account:

1. Wealthsimple Account Agreements
2. [Complaint Resolution Process](#)
3. [Conflicts of Interest Policy](#)
4. Relationship Disclosure
5. [Managed Investing Fee Schedule](#)
6. Canadian Investor Protection Fund (CIPF) Brochure
7. CIRO – An Investor's Guide to Making a Complaint
 - Making a Complaint- A Guide for Investors Brochure (Part 1 of 2)
 - How Can I Get My Money Back? A Guide for Investors Brochure (Part 2 of 2)
8. How CIRO Protects Investors Brochure

Thank you for choosing Wealthsimple. We look forward to helping you achieve your financial goals, now and in the years to come.

Schedule B

Wealthsimple Investments Inc. Investment Policy Disclosure

Asset class exposure for Wealthsimple's standard portfolios will be gained via exchange traded funds ("ETFs"). For alternative investment portfolios, exposure will be gained via your investment in the specific fund(s). For interest-yielding portfolios, your allocations are based on a security selection process that aims to achieve a favourable outcome. If allocated to cash and/or cash equivalents you will earn interest on your funds. Please note that the interest rate is subject to change, learn more at our Help Centre.

The minimum allocation to a single ETF in your Wealthsimple-advised portfolios will be 1%.

Your Wealthsimple portfolios will be rebalanced through the year if an asset class varies from its target allocation by 10% or more. For example, if your target allocation is 10%, your Wealthsimple portfolio will be rebalanced when the account's investment in a target moves plus or minus 1% (i.e. when it falls below 9% or rises above 11%). We will reinvest any excess cash or dividends paid to you in the most underweight ETFs in order to bring your model portfolio closer to target.

Depending on the size of your account, we may employ tax loss harvesting strategies in your portfolio. When unrealized losses on assets exist, Wealthsimple will sell those assets, crystallizing the loss, thereby creating a tax credit. Wealthsimple will replace the sold asset with a similar, but not identical, asset, resetting your asset cost base. As a result, your net taxes payable will be lower.

Your portfolio will be diversified across multiple asset classes, geographies and sectors.

Any transferred-in legacy assets that we agreed to keep and not sell, will be held in your account and will not be factored into the asset allocation breakdown of your target portfolio.

Reporting and reviews

You will receive a monthly statement itemizing all transactions that occurred during the previous month available through the website.

Liquidity requirements

Up to 0.5% of the portfolio may be held in cash or cash equivalents for management and administration needs such as fees or withdrawals. This is in addition to any cash reserves as part of your portfolio's allocations.

You understand that by making withdrawals, you may compromise the portfolio's return objectives.

Fees

The portfolio will be managed on a discretionary basis with fees dependent on total assets managed. Our fee includes management, transactions, custody and reporting. The account fee will be calculated daily by Wealthsimple based on the portfolio value at the close of business, and charged to you on a monthly basis.

Schedule C

Wealthsimple Investments Inc. Additional Terms and Conditions for Wealthsimple Wealth Management

These Additional Terms and Conditions for Wealthsimple Wealth Management (the “**Additional Terms**”) are entered into by and between Wealthsimple Investments Inc. (“**Wealthsimple**” or “**we**”) and you, the individual or entity (referred to herein as “**you**” or the “**client**”) who has entered into a Discretionary Management Agreement (the “**DMA**”) with Wealthsimple or one of its affiliates, maintains eligible accounts with Wealthsimple or one of its affiliates and who has agreed to receive the Wealth Management Services (as defined below). If you are a resident of the Province of Quebec, Wealthsimple presents these Additional Terms on its own behalf and as authorized agent of Wealthsimple Financial Planning Services Inc. (“**WFPSI**”), an affiliate of Wealthsimple, for the purposes described in Section 1.3. These Additional Terms are intended to supplement and be read in conjunction with the existing DMA. In the event of any inconsistency between these Additional Terms and the DMA, these Additional Terms shall prevail. Capitalized terms used by not defined in these Additional Terms have the meaning given to them in the DMA.

1. Scope of Services Provided

Wealthsimple agrees to provide, and you agree to receive, certain advisory services for your Accounts (the “**Wealth Management Services**”), as further described below. These Wealth Management Services are offered in two tiers: Dedicated Advisor for Generation clients and Pooled Advisor for Premium clients.

The Wealth Management Services listed herein are illustrative and not exhaustive. The specific Wealth Management Services to be provided will be determined collaboratively between you and your advisor from time to time, and may be adjusted to reflect your evolving needs and objectives.

1.1 Dedicated Advisor (For Clients with Generation Status)

The Dedicated Advisor tier of Wealth Management Services is available to Generation clients.

The Wealth Management Services provided under the Dedicated Advisor tier may include:

(a) Tailored onboarding: A personalized on-boarding process to facilitate a seamless transition into the client-advisor relationship, encompassing:

- Gathering comprehensive know-your-client information, including detailed financial circumstances.
- Assisting with account setup and asset transfers.
- Providing ongoing support throughout asset consolidation.

(b) Financial Planning: Delivery of a comprehensive financial plan tailored to your specific goals and objectives, with annual updates or more frequent updates as necessitated by material changes to your financial or personal circumstances. This can include:

- Eliciting and documenting your financial goals, risk profile, and investment objectives to inform the development of a suitable investment strategy.
- Presenting and executing the agreed upon investment implementation plan.
- Developing and implementing a plan for the orderly divestiture of any assets transferred in-kind.

(c) Ongoing relationship management:

- Conducting quarterly reviews of your investment goals and strategy to ensure continued alignment with your objectives.
- Providing ongoing support for all inquiries and requests related to your Wealthsimple accounts.

(d) Enhanced Reporting: Regular communication regarding the performance of your Accounts, including overall portfolio performance, presentations, and market updates.

1.2 Pooled Advisor (For Clients with Premium Status)

The Pooled Advisor tier of Wealth Management Services is available to Premium clients.

The Wealth Management Services provided under the Pooled Advisor tier may include:

(a) Personalized Onboarding: A personalized on-boarding process to facilitate a seamless transition into Wealth Management services encompassing an assessment of your financial circumstances, goals, and investment objectives.

(b) Modular Financial Planning: Goal-based sessions addressing specific financial needs at various life stages

(c) Flexible Access: Engagement with our advisory team via text, email, or scheduled video calls, with a commitment to resolving needs within a single session.

1.3 Quebec Residents

If you are a resident of the Province of Quebec, the financial planning services described in Sections 1.1(b) and 1.2(b) are provided by WFPSI, an affiliate of Wealthsimple that is duly registered as a firm in financial planning with the Autorité des marchés financiers (registration no. 609975) under the *Act respecting the distribution of financial products and services* (Quebec). All other Wealth Management Services continue to be provided by Wealthsimple. You consent to the sharing of your personal and financial information between Wealthsimple and WFPSI to the extent necessary for the provision of these services. No additional fees are charged for the financial planning services provided by WFPSI. The Fees set out in Section 3 apply to the Wealth Management Services as a whole. The terms of these Additional Terms, including with respect to liability and termination, apply to the financial planning services provided by WFPSI, *mutatis mutandis*.

2. Nature of Advice

Wealthsimple provides Wealth Management Services but does not guarantee investment performance. Wealthsimple shall not be liable for any failure to achieve investment objectives. You acknowledge that Wealth Management Services do not constitute tax advice, legal advice, or accounting advice. Clients are solely responsible for their tax obligations and filings.

3. Fees

The fees applicable to the Wealth Management Services (“**Fees**”) are set out under the Wealthsimple Wealth Management Services Fee Schedule on Wealthsimple’s website at <https://www.wealthsimple.com/en-ca/legal/fees/invest>. The Wealthsimple Wealth Management Services Fee

Schedule replaces and supersedes the Managed Investing Fee Schedule referenced in the DMA solely with respect to investment management fees. All Fees are subject to applicable taxes.

Wealthsimple may, in its sole discretion, waive Fees until your suitability information has been fully collected and reviewed in accordance with its internal policies and procedures. Following such review, the applicable Fees set out in the Wealthsimple Wealth Management Services Fee Schedule shall apply.

4. Client's Responsibilities

In addition to the obligations set forth in Section 12 of the DMA, by receiving Wealth Management Services, you agree to:

- provide accurate and complete financial information;
- promptly inform Wealthsimple of any material changes to their financial or personal circumstances;
- review and respond to reports and recommendations in a timely manner; and
- acknowledge that Wealthsimple may rely on the information provided by you in providing the Wealth Management Services.

5. Termination

These Additional Terms shall remain in effect until terminated (a) by either party upon thirty (30) days' written notice; (b) by Wealthsimple upon termination of the DMA, effective on the date of termination of the DMA; or (c) by Wealthsimple immediately upon your breach of these Additional Terms or the DMA. Termination requests must be submitted to your advisor. Termination of the Wealth Management Services described in these Additional Terms does not, in and of itself, terminate the DMA, unless specifically stated. Accrued Fees shall be payable on a pro-rata basis upon termination.

To be eligible for Wealth Management Services, a minimum of \$1,000,000 in assets under management with Wealthsimple is required. If the minimum is not maintained, Wealthsimple reserves the right to remove you from the Wealth Management Services program and to terminate these Additional Terms upon thirty (30) days' written notice.

6. Conflicts of Interest

Conflicts of interest may arise in various circumstances, generally when Wealthsimple's or a representative's interests differ from a client's interest. Wealthsimple's general policy regarding conflicts of interest is available at: <https://www.wealthsimple.com/en-ca/legal/conflicts-of-interest-policy>.

Specific conflicts related to the Wealth Management Services include:

- Wealthsimple is incentivized to encourage clients to increase their assets under management, which may not always be in the client's best interest.
- Representative compensation structures may create a conflict between the firm's interests and the client's interests.

7. Acknowledgement

By accepting these Additional Terms, you acknowledge that you have read and understood these Additional Terms, have had the opportunity to seek independent professional advice, and agree to be bound by these Additional Terms.